



Agriculture and
Agri-Food Canada

Market and Industry
Services Branch

Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Direction générale des services
à l'industrie et aux marchés



Un aperçu de

***l'industrie
canadienne
du poulet***



Agricultural Industry
Services Directorate
Animal Industry Division Division
Poultry Section

Direction des services
à l'industrie agricole
de l'industrie animale
Section de la volaille

Canada

Préparé par:

**Agriculture et Agroalimentaire Canada
Direction générale des services à l'industrie et aux marchés
Direction des services à l'industrie agricole
Division de l'industrie animale
Section de la volaille**

**2200, chemin Walkley
Ottawa (Ontario)
K1A 0C5**

**Tél: (613) 957-7078
Télécopieur: (613) 957-9073**

Site Web: <http://www.agr.ca/misb/aisd/poultry/>

Courier électronique: poultrymi@em.agr.ca

Table des matières

Historique

- S Loi sur les offices des produits agricoles (Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme)*
- S Conseil national des produits agricoles*
- S les producteurs de poulet du Canada*

Structure

Producteurs commerciaux d'oeufs d'incubation de poulets de chair

- S ACPOIPC*
- S OCCOIPC*
- S production par province*
- S importations*

Couvoirs

- S CCTOV*
- S nombre de couvoirs*
- S nombre de poussins mis en place*

Fabricants d'aliments du bétail

- S ACIAA*

Production commerciale de poulets de chair

- S CBC*
- S PPC*
- S évolution de la production*
- S politiques d'allocation des contingents*
- S recettes monétaires agricoles*
- S production mondiale*

Établissements de première transformation

- S CCTOV*
- S sociétés de transformation du poulet*
- S abattoirs de poulets*
- S ventilation des abattoirs par gamme d'activité*
- S coopératives*

Surtransformateurs

- S ACSV*
- S CCTOV*
- S nombre de surtransformateurs*
- S types de surtransformateurs*

Importations

- S importations au Canada*
- S produits de poulet inscrits sur la Liste des marchandises d'importation contrôlée*
- S produits de poulet non inscrits sur la Liste des marchandises d'importation contrôlée*
- S utilisation des contingents tarifaires*
- S importations au Canada*
- S importations dans le monde*

Exportations

- S marchés d'exportation du Canada*
- S concentration des exportations du Canada*
- S concentration des exportations des États-Unis*
- S exportations de poulets dans le monde*
- S produits de poulet exportés par le Canada*
- S exportateurs canadiens de poulet*

Services de restauration

- S ACRSA*

Commerce de détail

- CCDA,*
- FCEI*
- S Indice des prix à la consommation (IPC)*

Consommation

- S évolution de la consommation*
- S consommation saisonnière*
- S consommation de poulet au Canada comparativement aux États-Unis*
- S consommation de poulet au Canada comparativement à d'autres pays*
- S consommation de poulet comparativement à celle des autres viandes*

Historique

Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme

La *Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme*, 1970-71-72, ch. 65, art. 1, a été adoptée dans le but de mettre sur pied le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et d'autoriser la création des offices nationaux de commercialisation des produits de ferme.

Conseil national de commercialisation des produits de ferme

Cet organisme, qui porte aujourd'hui le nom de Conseil national des produits agricoles, doit être composé d'au minimum trois membres et d'au maximum neuf membres, dont la moitié au moins sont des producteurs primaires. Les attributions du Conseil sont les suivantes :

- S conseiller le Ministre sur toutes les questions ayant trait à la création et au fonctionnement des offices de commercialisation, conformément à la Loi, dans le but de maintenir et d'améliorer l'efficacité et la compétitivité du secteur agricole;
- S examiner le fonctionnement des offices dans le but d'en assurer la conformité aux objectifs énoncés à l'article 21;
- S travailler avec les offices pour accroître l'efficacité des échanges commerciaux des produits agricoles entre provinces et entre pays.

Les Producteurs de poulet du Canada

Les Producteurs de poulet du Canada (PPC), a été mis sur pied en 1978 sous le nom l'Office canadien de commercialisation du poulet en vertu de *la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme* aux termes d'une entente entre le gouvernement fédéral, les ministres de l'Agriculture des provinces et les producteurs de poulet. Les Producteurs de poulet du Canada ont le pouvoir de réguler la production de poulet au Canada au moyen du système de gestion de l'offre.

L'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulets à chair

L'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulets à chair (OCCOIPC) a été mis sur pied en 1986 en vertu de *la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme* aux termes d'une entente entre le gouvernement fédéral, les ministres de l'Agriculture des provinces et les producteurs d'oeufs d'incubation de poulets de chair des provinces membres. OCCOIPC est l'organisme national chargé de voir à la commercialisation ordonnée des oeufs d'incubation de type poulet de chair au Canada. Des provinces membres soit la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba, l'Ontario et le Québec.

Producteurs commerciaux d'oeufs d'incubation de poulets de chair

ACPOIPC

L'Association canadienne des producteurs d'oeufs d'incubation de poulets de chair (ACPOIPC) est l'organisme national qui représente les intérêts des producteurs d'oeufs d'incubation de poulets de chair. Ces derniers, au nombre d'environ 300, réalisent globalement un chiffre d'affaires de 150 millions de dollars. L'Association compte dans ses rangs aussi bien des petits exploitants indépendants de fermes de polyculture que des grandes entreprises intégrées. Les réunions de l'ACPOIPC sont organisées en général, au besoin, en liaison avec les réunions de l'OCCOIPC.

OCCOIPC

L'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulets à chair (OCCOIPC) a été mis sur pied en 1986 en vertu de la *Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme* aux termes d'une entente entre le gouvernement fédéral, les ministres de l'Agriculture des provinces et les producteurs d'oeufs d'incubation de poulets de chair des provinces membres. OCCOIPC est l'organisme national chargé de voir à la commercialisation ordonnée des oeufs d'incubation de type poulet de chair au Canada. Des provinces membres soit la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba, l'Ontario et le Québec.

Composition du conseil d'administration de l'OCCOIPC :

- S cinq membres producteurs représentant l'office de commercialisation de leur province signataire respective;
- S deux membres nommés par décret, l'un représentant les intérêts des consommateurs, l'autre les intérêts des couvoirs;
- S le président, qui est élu parmi les membres producteurs du conseil d'administration, reste neutre à l'égard de tous les dossiers, son suppléant provincial votant au nom de la province.

L'OCCOIPC a le pouvoir de réguler la production d'oeufs d'incubation de poulets de chair au Canada conformément au régime de gestion de l'offre. L'OCCOIPC est entièrement financé par les redevances versées par les producteurs en fonction de la quantité d'oeufs qu'ils ont vendue.

Production

La production d'oeufs d'incubation est régie par un système national de gestion de l'offre aux termes duquel les contingents sont alloués en fonction de la part de marché. L'allocation nationale est déterminée en fonction des besoins prévus en poussins par le secteur de la production commerciale des poulets de chair. Les contingents alloués à chaque province sont basés sur la part que celle-ci représente dans la production nationale.

Production annuelle, par province (en milliers d'oeufs d'incubation de poulets de chair)

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
C.-B.	55 164	60 212	63 552	69 773	71 311	84 885	91 465	89 382	90 081
Alberta	48 157	50 710	50 279	53 179	54 275	59 639	60 695	64 183	61 739
Saskatchewan	11 744	12 422	12 660	13 284	14 497	15 015	14 057	13 556	12 511
Manitoba	17 627	17 643	17 248	16 602	16 034	18 514	20 155	18 733	17 406
Ontario	142 296	145 726	146 145	141 692	151 901	165 328	173 217	175 043	168 105
Québec	127 350	128 238	132 061	134 844	133 911	145 258	154 792	157 880	158 912
Prov. atlantiques	33 275	35 372	35 073	35 047	36 108	37 060	36 902	39 077	44 841
Total	435 612	450 323	457 018	464 421	478 036	525 700	551 283	557 854	553 595

Source : Section de la volaille/AAC et OCCOIPC

Importations

Le secteur des oeufs d'incubation de poules de chair s'approvisionne au Canada et aux États-Unis. En application d'un accord bilatéral conclu en vertu de l'article XXII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1947, il a été négocié que 17,4 % de la production intérieurs en oeufs d'incubation et 3,7 % de la production intérieurs en poussins de chair peuvent être comblés par des sources américaines. Il est possible d'augmenter les importations de poussins de chair à condition de diminuer d'autant les importations d'oeufs dans une proportion de 1,27 oeuf pour 1 poussin.

Importations totales de poussins de chair par province (en milliers de poussins)

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
C.-B.	9	0	7	1	576	250	11	192	800
Alberta	9	54	21	131	175	35	0	11	1 177
Saskatchewan.	0	0	122	145	135	159	83	131	428
Manitoba	4	99	471	676	324	235	310	1 239	532
Ontario	9 361	7 080	11 097	8 065	6 047	10 870	4 385	5 285	5 788
Québec	2 003	2 088	2 822	2 977	4 135	8 099	5 137	4 433	4 768
Prov. atlantiques	109	247	244	287	189	371	17	385	690
Total	11 495	9 568	14 784	12 283	11 582	20 020	9 944	11 677	14 185

Source : Section de la volaille/AAC et OCCOIPC

Importations totales d'oeufs d'incubation de poulets de chair, par province
(en milliers d'oeufs)

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
C.-B.	6 200	8 442	7 620	5 060	10 341	9 919	6 708	9 585	9 218
Alberta	964	1 925	2 419	2 637	5 358	10 621	4 425	4 413	7 518
Saskatchewan	4 047	3 051	2 214	969	102	70	60	50	0
Manitoba	5 163	6 410	6 719	6 650	7 823	7 060	5 172	9 164	11 531
Ontario	30 128	38 341	29 910	32 745	31 863	47 850	30 864	34 619	38 231
Québec	23 608	27 193	24 998	20 823	24 708	32 237	24 464	29 993	31 840
Prov. atlantiques	4 383	4 506	3 927	3 260	3 375	4 517	5 381	4 968	5 247
Total	74 492	89 868	77 807	72 144	83 570	112 273	77 074	92 793	103 584

Source : Section de la volaille/AAC et OCCOIPC

Couvoirs

CCTOV

Le Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles est l'association nationale qui sert les couvoirs, les établissements de transformation de poulet et de dinde, les postes de mirage et les usines de cassage d'oeufs du Canada. Le Conseil a pour mandat de discerner et de représenter les intérêts et les objectifs collectifs de l'industrie de la transformation, de définir des plans d'action en conséquence et de mener les activités qui permettront le mieux d'atteindre ces objectifs.

Les couvoirs sont un maillon à part entière de la chaîne d'approvisionnement en poulets. Ils s'intercalent entre deux groupes de producteurs visés par la gestion de l'offre : celui des oeufs d'incubation de poulets de chair, dirigé par l'OCCOIPC, et celui des poulets de chair, dirigé par les Producteurs de poulet du Canada (PPC).

Étant plus grands que les couvoirs de poulettes de ponte, les couvoirs de poulets de chair sont pour la plupart des établissements qui se consacrent uniquement à l'incubation des poulets de chair. La production des vingt-sept couvoirs canadiens produisant seulement des poussins de chair est 12,2 fois supérieure à celle des douze couvoirs canadiens qui produisent seulement des poulettes de ponte.

Il y a trente couvoirs qui produisent plus de poussins de chair que le plus grand des couvoirs de poulettes de ponte. Sur ces trente couvoirs, seulement huit étaient des couvoirs mixtes produisant également des poulettes de ponte. Par contre, vingt-cinq des trente-deux autres couvoirs qui produisent des poussins de chair produisent aussi des poulettes de ponte.

Trente-cinq des couvoirs, soit essentiellement cinquante pour cent, sont des couvoirs mixtes qui produisent à la fois des poussins de chair et des poulettes de ponte. Comme on peut le voir sur le tableau ci-dessous, 74 % des couvoirs qui produisent des poulettes de ponte produisent aussi des poussins de chair, tandis que seulement 56 % des couvoirs qui produisent des poussins de chair produisent également des poulettes de ponte.

Nombre de couvoirs, par province

	Poulette de ponte	Poulet de chair	Mixte	Total
Colombie-Britannique	4	7	3	8
Alberta	8	9	7	10
Saskatchewan	3	4	3	4
Manitoba	6	9	5	10
Ontario	14	14	8	20
Québec	6	12	5	13
Nouveau-Brunswick	3	3	2	4
Nouvelle-Écosse	2	3	1	4
île-du-Prince-Édouard	0	0	0	0
Terre-Neuve	1	1	1	1
Total	47	62	35	74

Source : Les établissements déclarant des données au Service d'IM de la Section de la volaille

Nombre de poussins mis en place annuellement, par province
(en milliers de poussins)

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Colombie-Britannique	46 592	52 332	54 450	55 291	62 851	72 170	74 699	77 496	80 974
Alberta	35 204	37 690	38 324	40 128	43 579	49 624	47 824	50 480	53 177
Saskatchewan	11 144	11 117	10 551	10 324	11 364	13 054	12 196	12 697	13 273
Manitoba	16 468	17 627	17 748	17 535	17 701	19 696	19 995	22 262	22 187
Ontario	133 853	142 724	145 259	139 949	149 062	173 894	162 176	163 778	167 613
Québec	119 635	122 209	123 956	122 919	127 175	146 350	143 311	150 316	154 365
Prov. atlantiques	31 322	33 411	33 745	33 454	34 566	39 009	41 325	42 625	43 399
Total	394 218	417 110	424 033	419 600	446 298	513 797	501 527	519 655	534 988

Source : Section de la volaille/AAC et OCCOIPC

Fabricants d'aliments du bétail

ACIAA

L'ACIAA est l'Association canadienne des industries de l'alimentation animale.

L'industrie canadienne des aliments du bétail se classe au 16^e rang des grands secteurs manufacturiers du Canada, avec un chiffre d'affaires total de plus de 3,2 milliards de dollars. Elle emploie approximativement 8 800 personnes dans ses unités de fabrication. Au Canada, l'équivalent total en aliments complets nécessaires pour nourrir la totalité du bétail et des volailles est estimé à 20-22 millions de tonnes métriques et la production commerciale totale d'aliments complets, de suppléments et de prémélanges, à 12 millions de tonnes métriques.

Traduits en équivalents aliments complets, les besoins des différentes espèces représentent les parts suivantes du total : porc (36 %), bovins de race à viande (29 %), bovins de race à lait (18 %), volaille (14 %) et divers (3 %).

Approximativement 50 % du volume global des équivalents aliments complets nécessaires pour nourrir la totalité du bétail et des volailles du Canada est fabriqué sur les fermes mêmes avec des installations de mélange non commerciales. Les porcs, les bovins laitiers et les volailles consomment environ 85 % des aliments complets fabriqués et vendus par les fabricants commerciaux au Canada. On dénombre estimativement 520 établissements commerciaux qui fabriquent des aliments au Canada; leur répartition régionale est la suivante : Atlantique (5 %), Québec (34 %), Ontario (33 %), Prairies (23 %) et Colombie-Britannique (5 %).

L'industrie doit compter sur les importations des États-Unis, d'Europe et d'Asie pour combler la majorité de ses besoins en micro-ingrédients individuels de grande valeur - vitamines, oligo-éléments, acides aminés, produits de médecine vétérinaire et autres micro-additifs - qui entrent dans la composition de la plupart des produits d'alimentation animale, car le secteur de la fabrication des vitamines est pratiquement inexistant au Canada et le secteur de la fabrication des produits pharmaceutiques de pointe est peu développé.

Les exportations aux États-Unis se limitent pour l'essentiel à des livraisons transfrontalières d'aliments complets. Elles proviennent principalement de l'Est du Canada (Ontario et Québec) et de l'Ouest, principalement de l'Alberta

L'industrie canadienne des aliments du bétail se compose d'établissements dont la taille et la capacité de fabrication varient amplement, allant des usines relativement petites aux grandes compagnies évoluées et intégrées verticalement. Le chiffre d'affaires annuel va de 1 million de dollars à plus de 130 millions de dollars.

Un aperçu de l'industrie canadienne du poulet

La plupart des coopératives avicoles ainsi que la plupart des transformateurs de volaille exploitent des usines d'aliments du bétail pour approvisionner les producteurs de poulets de chair.

Production commerciale de poulets de chair

CBC

Le Canadian Broiler Council (CBC) est l'organisme national qui représente les intérêts des producteurs de poulets de chair. Le CBC organise ses réunions, quand cela s'avère nécessaire, en liaison avec celles des Producteurs de poulet du Canada.

PPC

Les Producteurs de poulet du Canada (PPC) est l'organisme national qui est chargé de voir à la mise en marché ordonnée du poulet au Canada. Les PPC ont été créés en 1978 sous le régime de la *Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme* aux termes d'une entente entre le gouvernement fédéral, les ministres de l'Agriculture des provinces et les producteurs de poulets des provinces membres.

Composition du conseil d'administration des PPC :

- un président élu parmi les présidents des offices provinciaux de commercialisation;
- dix membres représentant les producteurs de chacun des offices provinciaux de commercialisation;
- deux transformateurs choisis par le Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles (CCTOV) pour représenter les intérêts des producteurs primaires;
- un surtransformateur choisi par l'Association canadienne des surtransformateurs de volailles (ACSV) pour représenter les intérêts des surtransformateurs indépendants;
- un restaurateur choisi par l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires (ACRSA) pour représenter les intérêts du secteur de la restauration.

Les PPC ont le pouvoir de réguler la production de poulet au Canada dans le cadre d'un système de gestion de l'offre. Les PPC sont intégralement financés par les redevances payées par les producteurs en fonction de la quantité de poulets qu'ils mettent en marché.

Production annuelle, par province (en milliers de kg, poids éviscéré)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Colombie-Britannique	42 120	45 348	49	55 249	58 129	62 305	69 896	71 548	74 509	84 310	96 536	99 204	102 917	109
Alberta	38 542	40 253	39 733	43 296	41 682	41 165	44	44 657	46 774	50 809	57	59 739	60	65 960
Saskatchewan	10 785	11 440	12 356	13 292	13 291	13 837	14 058	14 033	13 418	14 622	16 401	15 504	15 263	16 046
Manitoba	16 917	18 983	19 350	20 287	20 268	20 117	21 293	22 007	21 549	22 265	24 537	25 160	26 744	28 219
Ontario	140 992	160 598	165 400	186 006	184 749	182 031	193 453	195 319	192 137	206 615	237 539	231 141	242 198	250
Québec	131 642	146 662	149 479	159 957	163 251	162 630	168 444	168 028	170 127	176 726	200 417	199 759	208 010	217 326
Nouveau-Brunswick	11 140	12 329	13 251	14 055	14 458	14 145	15 147	15 204	15 123	15 615	17 778	18 304	19 672	20 703
Nouvelle-Écosse	15 168	15 545	16 924	18 482	19 328	18 284	19 470	19 595	19 649	20 088	22 827	24 449	25 374	26 509
Île-du-Prince-Édouard	295	377	700	558	1 101	1 353	1 668	2 150	2 254	2 322	2 482	2 650	2 723	2 820
Terre-Neuve	5 647	6 192	6 360	6 549	6 751	6 878	7 183	6 980	7 141	8 480	9 430	9 985	10 453	10 062
CANADA	413 248	457 727	472 928	517 733	523 008	522 744	555 133	559 522	562 683	601 854	685 110	685 894	713 505	747
Croissance an/an		1076.00	3.32	9.47	1.02	-5.00	62.00	79.00	56.00	696.00	13.83	0.11	4.03	4.80

Source : Section de la volaille/AAC

La production de poulet est régulée dans le cadre de deux accords nationaux : l'Entente sur l'allocation nationale et la Politique d'exportation.

Entente sur l'allocation nationale

L'Entente sur l'allocation nationale (EAN) établit la base sur laquelle sont déterminées les allocations provinciales. L'allocation nationale repose sur un cycle mobile de 8 semaines, ce qui permet en gros six périodes d'allocation par année. Les principes fondamentaux de l'EAN sont les suivants :

- S** il s'agit d'une démarche ascendante où chacun des transformateurs détermine la quantité de poulet dont il a besoin pour servir sa part de marché et en fait part aux intervenants du système, en amont, pour établir l'allocation nationale;
- S** malgré le principe ci-dessus, des « garde-fous » sont en place pour mettre le marché à l'abri de la surproduction;
 - S** dans chaque province, la croissance est plafonnée à 8 % de la base rajustée. Celle-ci correspond au volume produit l'année précédente, ou au volume qui avait été alloué l'année précédente si celui-ci est plus élevé, volume éventuellement augmenté ou diminué en fonction des rajustements interpériodes;
 - S** au niveau national, la croissance est plafonnée à 5 % de la base rajustée;
 - S** le Canada est divisé en trois régions : l'Ouest, le Centre et l'Est;
 - S** au niveau régional, le plafond est égal au plafond national;
 - S** une réserve commune de contingents est maintenue pour tenir compte de l'état du marché et permettre à une région, au besoin, de dépasser le plafond régional de 1,5 %;

- S d'autres facteurs, tels les niveaux de stocks, les prix acceptables pour les producteurs, les délivrances de permis d'importation, déclenchent automatiquement un réexamen du plafond.
- S L'EAN est simplement le cadre dans lequel fonctionne le processus de répartition. L'attribution effective des contingents aux producteurs est une responsabilité qui relève des offices provinciaux et, de ce fait, les mécanismes internes de ce processus sont particuliers à chaque province.
- S dans certaines provinces, les transformateurs indiquent leurs besoins directement à l'office provincial tandis que dans d'autres, ils le font par l'intermédiaire de l'association provinciale de transformateurs;
- S comme les régions sont tenues de respecter le plafond de 5 %, des ententes régionales sont nécessaires pour déterminer la façon dont les offices provinciaux partagent la croissance;
- S la fixation des prix est une responsabilité qui relève de la province et qui n'est pas discutée à l'échelle nationale. Le prix minimum est négocié entre les offices provinciaux des producteurs et les associations provinciales des transformateurs.

Politique d'exportation

Les PPC ont adopté une politique d'exportation dont l'objet est de permettre aux transformateurs d'une province de profiter des débouchés à l'exportation grâce à l'attribution de contingents supplémentaires qui leur évite de compromettre leurs besoins sur le marché intérieur. La politique d'exportation des PPC est une politique « globale » qui établit les paramètres à l'intérieur desquels doivent fonctionner les politiques d'exportation provinciales. La politique d'exportation des PPC ne fixe pas de modalités détaillées quant à l'application de la politique par les provinces. Les paramètres fondamentaux de la politique d'exportation sont les suivantes :

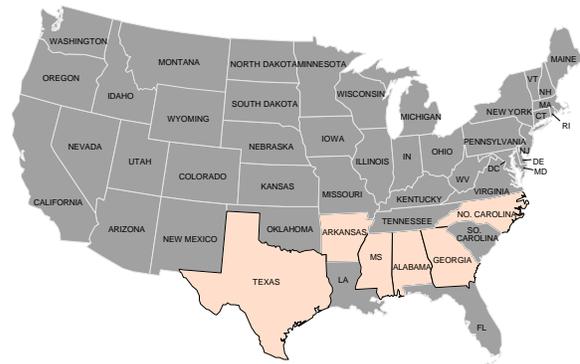
- S les contingents d'exportation attribués à chaque province sont plafonnés à 8 % de l'allocation provinciale destinée à répondre aux besoins intérieurs
- S les transformateurs doivent signer un engagement à l'effet d'exporter un volume équivalent à leur contingent d'exportation
- S un volume équivalent au contingent d'exportation doit être exporté sinon le volume restant sur le marché canadien sera assujéti à une amende de 0,44 \$ le kg

Principales régions productrices



Au Canada, chacune des provinces compte sur une production de poulets. Les niveaux de production de chacune des régions, soit : **la région de l'Ouest** (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba), **la région centrale** (Ontario, Québec) et **la région de l'Est** (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve) se conforme de près à la population de ces régions à environ 30 %, 62 % et 8 % respectivement.

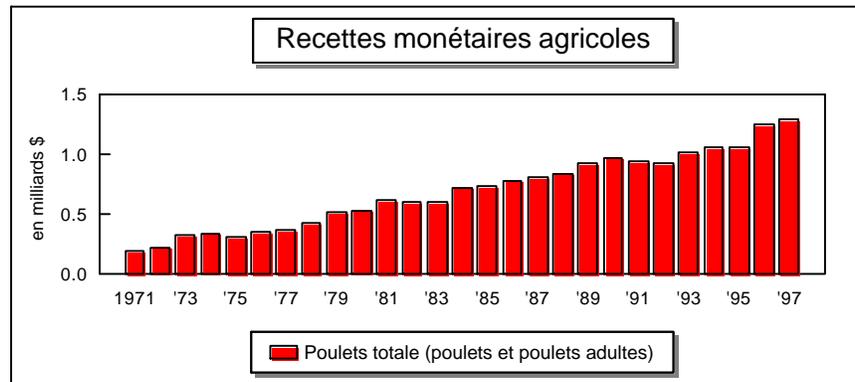
La concentration de la production au Canada est contraire de celle au États-Unis, qui est situé principalement aux états sud-est.



Recettes monétaires agricoles du secteur du poulet

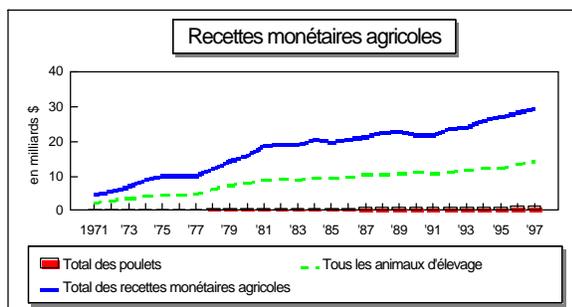
Au Canada, les offices provinciaux de commercialisation ont le pouvoir de fixer les prix. Les prix à la production sont établis en fonction de l'état du marché, des coûts des intrants de la formule CDP, des prix établis dans les provinces voisines ainsi que d'autres facteurs.

Les recettes monétaires des producteurs de poulets et de poulets adultes telles qu'elles sont calculées par Statistique Canada, ont augmenté de 609 % de 1971 à 1997, passant de 182 848 000 \$ à 1 295 659 000 \$. Durant cette même période, la production de poulets, compilée par Statistique Canada, a progressé de 173 %, passant de 283 539 000 kg à 774 780 000 kg . Quand on divise les recettes monétaires agricoles nationales par la production annuelle de poulets et de poules, on obtient un prix moyen annuel à la production de 1,23 \$/kg en 1997, en hausse de 159 % par rapport au prix de 0,47 \$ en 1971.

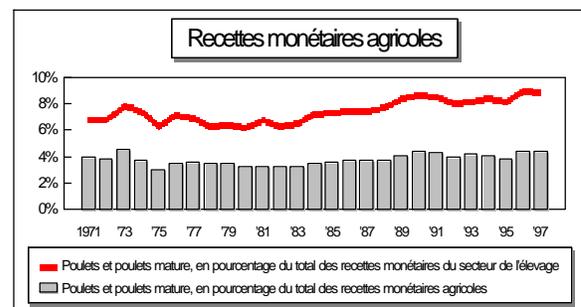


Source: Statistique Canada

Il y a eu augmentation des recettes monétaires relatives à chacun des produits qui composent l'industrie avicole, mais le poids respectif de chaque produit a évolué, car la production de poulets se taille maintenant la plus grande part des recettes monétaires totales de l'industrie avicole, tandis que celle des oeufs et de la dinde a cédé un peu de terrain. En 1997, le poulet représentait 59,26 % des recettes monétaires agricoles, et les oeufs et la dinde respectivement 28,91 % et 11,84 %.



Source: Statistique Canada



Source: Statistique Canada

Recettes monétaires agricoles (en milliers de dollars)

	Poules et poulets	Dindes	Oeufs	Toutes les productions animales	Recettes monétaires totales
1971	182 848	69 940	151 717	2 657 060	4 653 034
1972	213 943	71 707	168 780	3 141 929	5 565 192
1973	316 389	108 244	252 121	4 017 005	7 031 729
1974	337 442	121 566	282 632	4 462 796	9 039 432
1975	310 642	95 875	275 188	4 886 304	10 209 172
1976	354 644	116 236	300 912	4 949 378	10 096 398
1977	367 148	118 778	306 008	5 246 304	10 233 978
1978	418 163	123 145	311 550	6 556 352	12 065 650
1979	504 162	154 319	349 885	7 680 268	14 412 525
1980	520 071	150 159	407 034	8 323 385	15 958 808
1981	613 863	163 168	456 308	8 882 639	18 534 152
1982	605 358	168 187	439 895	9 459 582	18 882 588
1983	605 868	160 705	460 344	9 097 373	18 859 428
1984	714 292	182 276	479 665	9 817 263	20 481 028
1985	724 824	186 300	470 610	9 802 998	19 792 372
1986	772 225	186 091	458 573	10 248 452	20 578 256
1987	798 362	191 825	454 567	10 618 888	21 270 824
1988	835 250	202 043	485 741	10 697,839	22 350 972
1989	918 822	219 248	514 915	10 843 186	22 854 856
1990	970 988	230 493	486 560	11 210 310	21 933 844
1991	935 397	222 293	497 026	10 854 358	21 928 208
1992	922 803	212 841	514 074	11 329 858	23 632 176
1993	1 006 808	210 047	537 669	12 276 641	24 141 942
1994	1 060 948	221 061	563 530	12 494 641	25 818 932
1995	1 050 977	237 891	594 909	12 670 244	27 016 960
1996	1 247 062	270 059	658 886	13 697 379	28 363 876
1997	1 295 659	258 786	632 117	14 538 324	29 513 945

Source : Statistique Canada

Comparaison des niveaux de production au Canada et à l'étranger

Comme le montre le tableau ci-dessous, le Canada vient au 10^e rang des pays producteurs de poulet derrière les États-Unis, la Chine (RPC), le Brésil, le Mexique, la France, le Japon, le Royaume-Uni, l'Espagne et la Thaïlande. (En milliers de tonnes métriques d'équivalents «prêt-à-cuire»)

	1993	1994	1995	1996	1997(prov.)	1998(prév.)
AMÉRIQUE DU NORD						
Canada	613	696	695	721	745	765
Mexique	1 364	1 383	1 435	1478	1 550	1 620
États-Unis	<u>9 986</u>	<u>10 735</u>	<u>11 261</u>	<u>11 844</u>	<u>12 366</u>	<u>13 133</u>
Sous-total	11 963	12 814	13 391	14 043	14 661	15 518
AMÉRIQUE DU SUD						
Argentine	620	660	690	670	700	740
Brésil	3 143	3 411	4 050	4 052	4 340	4 600
Colombie	<u>469</u>	<u>484</u>	<u>503</u>	<u>589</u>	<u>617</u>	<u>635</u>
Sous-total	4 232	4 555	5 243	5 311	5 657	5 975
UNION EUROPÉENNE						
Belgique-Luxembourg	175	195	242	255	250	250
Danemark	145	152	149	155	157	157
France	1 046	1 070	1 095	1 178	1 215	1 235
Allemagne	349	365	361	382	395	405
Grèce	144	146	145	151	155	156
Irlande	60	65	67	74	75	77
Italie	635	653	666	668	677	677
Pays-Bas	487	521	568	624	640	653
Portugal	206	213	188	200	200	200
Espagne	764	804	830	860	870	880
Royaume-Uni	<u>949</u>	<u>1 011</u>	<u>1 022</u>	<u>1 064</u>	<u>1 094</u>	<u>1 120</u>
Sous-total	4 960	5 195	5 333	5 611	5 728	5 810
EUROPE DE L'EST						
Hongrie	200	208	248	218	225	230
Pologne	150	175	185	220	240	247
Roumanie	<u>145</u>	<u>117</u>	<u>140</u>	<u>160</u>	<u>135</u>	<u>120</u>
Sous-total	495	500	573	598	600	597
EX-UNION SOVIÉTIQUE						
Russie	540	440	340	305	290	290
Ukraine	<u>230</u>	<u>210</u>	<u>190</u>	<u>170</u>	<u>170</u>	<u>0</u>
Sous-total	770	650	530	475	460	290
MOYEN-ORIENT						
Israël	147	156	163	170	171	170
Koweït	<u>18</u>	<u>18</u>	<u>20</u>	<u>22</u>	<u>24</u>	<u>25</u>
Arabie saoudite	275	276	298	328	423	440
Émirats arabes unis	<u>16</u>	<u>18</u>	<u>20</u>	<u>21</u>	<u>22</u>	<u>27</u>
Sous-total	456	468	501	541	640	662
AFRIQUE						
Égypte	242	292	324	340	350	350
République d'Afrique du Sud	<u>572</u>	<u>580</u>	<u>603</u>	<u>602</u>	<u>665</u>	<u>715</u>
Sous-total	814	872	927	942	1,015	1,065

Un aperçu de l'industrie canadienne du poulet

ASIE						
Chine (RPC)	2 850	3 750	4 700	5 200	5 800	6 200
Hong Kong	67	64	70	69	68	66
Japon	1 252	1 145	1 171	1 130	1 135	1 125
Singapour	51	48	50	50	49	49
Thaïlande	<u>650</u>	<u>700</u>	<u>780</u>	<u>840</u>	<u>920</u>	<u>960</u>
Sous-total	4 870	5 707	6 771	7 289	7 972	8 400
OCÉANIE						
Australie	<u>420</u>	<u>448</u>	<u>450</u>	<u>453</u>	<u>461</u>	<u>470</u>
Sous-total	420	448	450	453	461	470
TOTAL	28 980	31 209	33 719	35 263	37 194	38 787

Source : <http://www.fas.usda.gov/dlp/circular/97-10LP/tables/table46.pdf>

Établissements de première transformation

CCTOV

Le Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles est l'association nationale qui sert les couvoirs, les établissements de transformation de poulet et de dinde et les postes de mirage et les usines de cassage d'oeufs au Canada. Le Conseil a pour mandat de discerner et de représenter les intérêts et les objectifs collectifs de l'industrie de la transformation, de définir des plans d'action en conséquence et d'exécuter les activités qui permettront le mieux d'atteindre ces objectifs.

Sociétés de transformation du poulet

Le Canada compte cent trente-cinq établissements de transformation primaire du poulet (*63 sous contrôle fédéral et 72 sous contrôle provincial*), les grandes sociétés de transformation possédant plusieurs établissements. Les cinq plus grandes sociétés, Aliments Flamingo (5 établissements au Québec), le Groupe Dorchester/St. Damase (2 au Québec), Lilydale Poultry Cooperative (3 en Colombie-Britannique, 3 en Alberta), Maple Leaf Poultry (4 en Ontario, 1 en Alberta, 1 en Nouvelle-Écosse), et Maple Lodge Farms (1 en Ontario, 1 au Nouveau-Brunswick) élaborent cinquante-huit pour cent de toutes les volailles abattues au Canada.

Quand on regarde les différents établissements, on constate que vingt-deux pour cent d'entre eux assurent quatre-vingt pour cent de la production. En appliquant la règle du 80:20, on peut considérer ces 28 abattoirs comme étant « de grosses entreprises ». Les quinze pour cent suivants de la production sont assurés par des « abattoirs de taille moyenne » et les cinq pour cent restants, par quatre-vingt-douze « petits » abattoirs.

Quand on examine les sociétés d'abattage de poulets, ce sont les cinq mêmes (Aliments Flamingo, le Groupe Dorchester/St. Damase, Lilydale Poultry Cooperative, Maple Leaf Poultry et Maple Lodge Farms) qui traitent cinquante-neuf pour cent des abattages totaux de poulets. Quand on y ajoute les cinq plus grosses sociétés suivantes, la part totale des dix plus grandes sociétés de transformation du poulet s'élève à quatre-vingt-un pour cent.

Quand on regarde chacune des différentes usines, on voit que les cinq plus grandes assurent vingt-huit pour cent des abattages de poulets au Canada. Les quinze plus grandes assurent cinquante-neuf pour cent des abattages et les trente plus grandes, quatre-vingt-huit pour cent.

Établissements de transformation du poulet

	Sous contrôle fédéral	Sous contrôle provincial	Total	Poulet	Dinde	Poulet adulte	Canard	Oie
Colombie-Britannique	10	2	12	12	5	8	4	4
Alberta	6	8	14	13	7	6	2	2
Saskatchewan	1	0	1	1	1	1	0	0
Manitoba	5	3	8	6	4	6	2	2
Ontario	18	56	74	66	50	41	30	21
Québec	19	3	22	20	13	13	5	3
Nouveau-Brunswick	1	0	1	1	0	0	0	0
Nouvelle-Écosse	2	0	2	2	2	2	0	0
Île-du-Prince-Édouard	0	0	0	0	0	0	0	0
Terre-Neuve	1	0	1	1	0	0	0	0
Total	63	72	135	122	82	77	43	32

Source : Les établissements déclarant des données au Service d'IM de la Section de la volaille

Ventilation des abattoirs par gamme d'activité

Degré de polyvalence des abattoirs du Canada

	Abattage de 5 espèces	Abattage de 4 espèces	Abattage de 3 espèces	Abattage de 2 espèces	Abattage d'1 espèce	Nombre total d'usines par espèce
Poulet	23	12	29	31	27	122
Dinde	23	10	29	13	7	82
Poulet adulte	23	7	28	19	0	77
Canard	23	12	3	2	3	43
Oie	23	7	1	1	0	32
N ^{bre} total	23	12	30	33	37	135

Source : Les établissements déclarant des données au Service d'IM de la Section de la volaille

Un aperçu de l'industrie canadienne du poulet

Le Canada compte 135 abattoirs sous contrôle fédéral et provincial, dont 122 abattent des poulets.

Spécialisation des abattoirs de poulets - et importance relative en fonction des espèces

	Abattage de 5 espèces	Abattage de 4 espèces	Abattage de 3 espèces	Abattage de 2 espèces	Abattage d'1 espèce	Abattage total
Poulet	0,89 %	0,4 %	25,83 %	30,17 %	42,77 %	970 973 442
Dinde	0,50 %	0,09 %	57,12 %	11,67 %	30,62 %	178 662 532
Poulet adulte	1,89 %	6,05 %	30,15 %	61,91 %	0,00 %	64 748 794
Canard	4,96 %	22,96 %	0,08 %	17,15 %	54,85 %	9 037 109
Oie	7,45 %	27,27 %	65,17 %	0,10 %	0,00 %	1 413 364
Total des volailles	0,92 %	0,80 %	30,48 %	29,02 %	38,78 %	
Total	11 301	9 793 142	373 323	355 442	474 974	1 224 835

Source : Les établissements déclarant des données au Service d'IM de la Section de la volaille

Le Canada compte 35 abattoirs qui transforment quatre ou cinq des espèces avicoles. Chacun d'eux abat des poulets. Bien qu'ils représentent 26 % des abattoirs du Canada, ils n'assurent que 1,72 % des abattages totaux de volailles et 1,23 % des abattages totaux de poulets.

Il y a 63 abattoirs qui transforment deux ou trois espèces. De ce nombre, soixante abattent des poulets. Dans les trente établissements qui abattent trois espèces, il s'agit principalement du poulet, de la dinde et du poulet adulte. Toutefois, dans les trente-trois usines qui n'abattent que deux espèces, c'est principalement soit le poulet et la dinde, soit le poulet et le poulet adulte. Ces 63 abattoirs représentent 48 % des abattoirs du Canada, mais ils assurent l'abattage de 59,5 % de toutes les volailles et de 56 % de tous les poulets.

Degré de polyvalence des abattoirs au Canada - par région

	abattage de 5 espèces	abattage de 4 espèces	abattage de 3 espèces	abattage de 2 espèces	abattage d'1 espèce	N ^{bre} total d'abattoirs
Colombie-Britannique	2	2	2	3	3	12
Alberta	2	0	4	0	8	14
Saskatchewan	0	0	1	0	0	1
Manitoba	0	1	4	1	2	8
Ontario	17	8	10	22	17	74
Québec	2	1	7	7	5	22
Nouveau-Brunswick	0	0	0	0	1	1
Nouvelle-Écosse	0	0	2	0	0	2
Île-du-Prince-Édouard	0	0	0	0	0	0
Terre-Neuve	0	0	0	0	1	1
N ^{bre} total d'abattoirs	23	12	30	33	37	135

Source : Les établissements déclarant des données au Service d'IM de la Section de la volaille

On dénombre 37 abattoirs qui n'abattent qu'une espèce. De ces trente-sept abattoirs, seulement 27 s'occupent uniquement d'abattre des poulets. Bien qu'ils ne représentent que 28 % des abattoirs du Canada, ils assurent 38,8 % du total des abattages de volaille et 42,8 % des abattages totaux de poulet.

Soixante-quinze des soixante-dix-sept établissements qui transforment des poulets adultes transforment aussi des poulets de chair. Cela s'explique par le fait que les poulets adultes ont la même taille que les poulets de chair et que ces établissements incorporent leur viande dans les produits de poulets qu'ils fabriquent. Aucun abattoir ne se consacre exclusivement à l'abattage de poulets adultes.

Les transformateurs situés dans la tranche des 20 % les plus gros abattent le pourcentage ci-dessous de chacune des espèces

Poulets	79,65 %
Dindons	95,94 %
Poulets adultes	94,73 %
Canards	97,60 %
Oies	98,45%
Volailles totales	75,42 %

Source : Les établissements déclarant des données au Service d'IM de la Section de la volaille

Un aperçu de l'industrie canadienne du poulet

Une des règles les plus constantes de pratiquement chaque aspect de la vie et des affaires est celle des 80:20 qui veut que 20 % du travail aboutit à 80 % des résultats, et inversement. Avec 135 établissements fonctionnant en tant qu'abattoirs polyvalents, est-il possible que cette règle puisse s'appliquer à l'industrie canadienne de la volaille?

Malgré le nombre d'établissements ayant des chaînes d'abattage adaptées pour plusieurs espèces, l'essentiel de la transformation est assuré par un petit nombre de gros acteurs et la règle des 80:20 se vérifie effectivement.

Les coopératives du secteur avicole

Coopératives

En 1997, 5 coopératives avicoles figuraient sur la liste des 50 plus grandes coopératives canadiennes non financières.

Colombie-Britannique/Alberta

Lilydale Co-operative Ltd. s'est classée au treizième rang (**13**) avec un chiffre d'affaires de 320 562 591 \$, en 1997. ((**12**) en 1996 avec un chiffre d'affaires de 298 828 421 \$ et (**12**) in 1995 avec un chiffre d'affaires de 297 257 366 \$).

Manitoba

Granny's Poultry Co-operative s'est classée au trente-troisième rang (**33**) avec un chiffre d'affaires de 73 656 130 \$, en 1997. ((**36**) en 1996 avec un chiffre d'affaires de 64 413 239 \$ et (**41**) en 1995 avec un chiffre d'affaires de 50 665 622 \$).

Québec

La Co-opérative Fédérée de Québec s'est classée au quatrième rang (**4**) avec un chiffre d'affaires de 1 843 478 000 \$, en 1997. ((**4**) en 1996 avec un chiffre d'affaires de 1 790 946 000 \$ et (**5**) en 1995 avec un chiffre d'affaires de 1 509 829 000 \$).

Québec

Groupe Dorchester/St.Damase, La Co-op Avicole s'est classée au quatorzième rang (**14**) avec un chiffre d'affaires de 231 100 652 \$, en 1997. ((**15**) in 1996 avec un chiffre d'affaires de 210 675 103 \$ et Coop de Dorchester and Société coop avicole régionale St-Damase se sont classées en (**22**) et (**33**) rang respectivement en 1995 avec des chiffres d'affaires combiner de of 176 000 000 \$).

Nouvelle-Écosse

A.C.A. Co-operative Limited s'est classée au trente-sixième rang (**36**), avec un chiffre d'affaires de 66 830 000 \$, en 1997. ((**37**) en 1996 avec un chiffre d'affaires de 63 165 000 \$ et (**38**) en 1995 avec un chiffre d'affaires de 56 962 000 \$).

Note: Il convient de signaler que les chiffres d'affaires indiqués ci-après ne correspondent pas aux revenus tirés par la coopérative de ses seules opérations avicoles.

Surtransformateurs

L'Association canadienne des surtransformateurs de volailles

L'Association canadienne des surtransformateurs de volailles est l'association professionnelle qui permet aux fabricants de produits de volaille à valeur ajoutée de partager leurs visions et leurs préoccupations. L'Association a été fondée en août 1985 par trois surtransformateurs indépendants (n'exploitant pas d'abattoirs). La cause commune qui a motivé le rapprochement des transformateurs était leur préoccupation face à l'approvisionnement suffisant en matière première, préoccupation qui demeure entière aujourd'hui. Les membres de l'ACSV s'occupent d'ajouter de la valeur au poulet, à la dinde et à la viande de volaille par diverses opérations - découpe en portions, marinade, panure, cuisson, façonnage et adjonction d'ingrédients - afin de fabriquer des plats cuisinés ou prêts à manger.

Actuellement, l'association regroupe 28 surtransformateurs en activité partout au Canada. Toutefois, la majorité des membres sont situés en Ontario où est concentrée plus de la moitié de la capacité canadienne en transformation. Au Canada, les membres de l'association vendent pour plus de 560 millions de dollars de produits tant dans les magasins de détail que dans les établissements de restauration et fournissent plus de 2 500 emplois à plein temps. Les membres sont également actifs sur les marchés d'exportation, comme ceux des États-unis, de la Russie, de Cuba et de l'Afrique du Sud. L'association se réunit environ cinq fois par année et s'occupe activement de tous les dossiers ayant trait à l'industrie de la volaille, qu'il s'agisse de questions d'inspection et d'étiquetage, d'expansion des exportations ou de l'HACCP.

Membres de l'ACSV

Campbell Soup Company Ltd.	Cambridge Canadian Foods Ltd.
Canton Poultry Meat	Elmira Poultry Inc.
J.D. Sweid & Co., Ltd.	Janes Family Foods Ltd.
Lee Li Wholesale Meat Ltd.	MacDonald Poultry & Meat Supplies Ltd.
M.D. Poultry Meats Inc.	Maple Lodge Farms Ltd.
Marsan Foods Ltd.	McLain Foods of Canada Ltd.
Morrison Lamothe Inc.	P & H Foods
Pinty's Premium Foods Inc.	Planway Poultry Inc.
Premier's Choice Gourmet Entrées Ltd.	Puddy Bros., Ltd.
Readyfoods Ltd., div. de Golden Valley Farms	Sepp's Gourmet Foods Ltd.
Skilcor Food Products Inc.	Southern Fine Foods Ltd.
Sunwest Food Processors Ltd.	Tender Choice Foods Inc.
Sure Fresh Foods Inc., div. de Cericola Farms Ltd.	TNT International Inc.
Tri R Foods International Inc.	Victor Custom Quality Meats

Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles

Le Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles possède un sous-secteur pour la surtransformation de la volaille et ce sous-secteur représente les établissements de surtransformation du poulet et de la dinde partout au Canada. Ce groupe a déclaré des investissements de plus de 300 millions de dollars en établissement et en équipement et emploi plus de 3 500 personnes. Ce secteur est approvisionné par les transformateurs primaires et transforme la viande de poulet crue en une variété d'aliments innovateurs pour les marchés au détail et de la restauration.

Établissements de surtransformation

En 1997, **on dénombrait 337 établissements de surtransformation** sous contrôle fédéral. De ce nombre, les soixante-neuf établissements qui sont dotés d'installations d'abattage ont été évoqués dans la section précédente. Cinq établissements abattent des ratites, des émeus et/ou des gibiers à plume et ne sont pas inclus pas dans les descriptions des établissements qui déclarent des données au Service d'IM de la Section de la volaille. Des soixante-neuf établissements qui sont considérés comme des transformateurs primaires, soixante réalisent certaines activités de surtransformation.

Établissements de transformation de la volaille sous contrôle fédéral

	Abattage	Conserve	Désossage	Divers	Total
Colombie-Britannique	12	2	19	22	32
Alberta	5	1	16	27	30
Saskatchewan	2	0	3	4	5
Manitoba	7	0	6	12	16
Ontario	19	6	55	107	122
Québec	20	10	62	96	117
Nouveau-Brunswick	1	1	2	5	6
Nouvelle-Écosse	2	0	3	5	6
Île-du-Prince-Édouard	0	2	2	2	2
Terre-Neuve	1	0	1	1	1
Total	69	22	169	281	337

Source : Base de données de l'ACIA sur les établissements agréés

Les 268 établissements qui réalisent des opérations de transformation autres que l'abattage peuvent être divisés en plusieurs groupes :

S Les divisions de la surtransformation des grandes sociétés de

- transformation primaire
- S Les surtransformateurs indépendants
- S Les autres qui font le conserve, le désossage ou divers transformation de la volaille.

Importations

Importation de produits de poulet au Canada

Les niveaux d'accès à l'importation fixés par l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) sont plus élevés que les niveaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et ce sont donc eux qui s'appliquent. En vertu de l'ALENA, il a été négocié que 7,5 % des besoins intérieurs en poulets de chair peuvent être importés des États-Unis. Les 7,5 % sont calculés sur la base de la production canadienne de l'année écoulée. Les importations de poulet se divisent en produits inscrits sur la Liste des marchandises d'importation contrôlée (LMIC) et en produits non inscrits sur la LMIC; les premiers font l'objet de contingents tarifaires (CT), les autres non.

Un contingent tarifaire suppose trois composantes : un taux tarifaire réduit, un niveau d'accès minimum du produit (ou « quantité bénéficiant du régime d'accès ») qui peut être admis à ce taux, et un taux tarifaire élevé. Dans le cas du poulet, le niveau annuel d'accès à l'importation est fixé à 7,5 % de la production intérieure de poulet telle que la compile Statistique Canada.

Le niveau d'accès à l'importation bénéficiant du taux tarifaire réduit, c'est-à-dire la quantité qui peut être importée « dans les limites de l'engagement d'accès », est alloué aux entreprises résidentes au Canada. Les entreprises détenant une autorisation d'importation peuvent faire une demande de licence d'importation (ou « licence d'importation spécifique »), laquelle est normalement délivrée sur demande aux détenteurs de contingents jusqu'à concurrence de leur contingents d'importation. Les demandes de licences d'importation « dans les limites de l'engagement d'accès » émanant d'entreprises n'ayant pas de contingents d'importation sont normalement refusées.

Une licence d'importation est requise pour chaque expédition de poulet et de produits de poulet qui sont classés dans les numéros tarifaires 01.05, 02.07, 02.09, 02.10, 16.01 et 16.02 de l'annexe I du *Tarif des Douanes*. Les importateurs peuvent soit se prévaloir de leur licence générale d'importation (LGI), soit présenter une licence d'importation délivrée spécialement à leur entreprise pour une expédition précise (« licence d'importation spécifique ») pour obtenir la mainlevée de Douanes Canada. La licence d'importation spécifique doit également être présentée à Douanes Canada au moment de la comptabilisation pour que l'expédition soit admissible au taux tarifaire dont bénéficient les quantités importées dans les limites de l'engagement d'accès. Les importateurs qui peuvent se prévaloir d'une LGI ont le droit d'importer des quantités illimitées de poulets, de dindes et de produits de ces volailles, mais devront acquitter le taux tarifaire élevé s'appliquant aux quantités supérieures « à l'engagement d'accès ».

Les entreprises qui utilisent au cours d'une année donnée moins de 90 % des contingents qui leur sont alloués voient leurs contingents de l'année suivante réduits au niveau effectif d'utilisation. Les entreprises qui se trouvent dans ce cas reçoivent un

avis signifiant le rajustement de leur allocation. Une licence d'importation individuelle est requise pour CHAQUE expédition de poulet et de produits de poulet. Les licences d'importation sont normalement valables pour une période de 30 jours entourant la date d'arrivée indiquée par l'importateur (5 jours avant et 24 jours après).

Les entreprises ayant une autorisation d'importation se voient normalement délivrer des licences d'importation à concurrence de la quantité qui leur a été allouée. Toutes les autorisations d'importation expirent à la fin de chaque année civile et toutes les entreprises qui souhaitent obtenir des contingents d'importation doivent présenter une nouvelle demande chaque année.

Quantités bénéficiant du régime d'accès :

Contingents tarifaires visant le poulet (les poids de poulet sont exprimés en tonnes métriques d'équivalent de volaille éviscérée.)

1995	39 843,7 (OMC) ou 7,5 % de la production de 1994 (ALE)
1996	39 843,7 (OMC) ou 7,5 % de la production de 1995 (ALE)
1997	39 843,7 (OMC) ou 7,5 % de la production de 1996 (ALE)
1998	39 843,7 (OMC) ou 7,5 % de la production de 1997 (ALE)
1999	39 843,7 (OMC) ou 7,5 % de la production de 1998 (ALE)
2000	39 843,7 (OMC) ou 7,5 % de la production de 1999 (ALE)

Source : Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
<http://www.dfait-maeci.gc.ca/~eicb/notices/SER509-e.htm>

Produits de poulet inscrits sur la LMIC

Produits de poulet inscrits sur la Liste des marchandises d'importation contrôlée

96. Volailles vivantes de l'espèce domestique (autres que celles destinées à la reproduction, les poussins démarrés et la volaille de réforme), pesant plus de 185 g, qui sont classées dans les numéros tarifaires 0105.92.91, 0105.92.92, 0105.93.91 ou 0105.93.92 de l'annexe I du Tarif des douanes.

97. Viande et abats comestibles de volaille de l'espèce domestique, frais, réfrigérés ou congelés, non découpés (autres que ceux de la volaille de réforme), qui sont classés dans les numéros tarifaires 0207.11.91, 0207.11.92, 0207.12.91 ou 0207.12.92 de l'annexe I du Tarif des douanes..

98. Morceaux de viande et abats comestibles de volaille de l'espèce domestique, y compris les foies, frais réfrigérés ou congelés (autres que ceux de volaille de réforme), qui sont classés dans les numéros tarifaires 0207.13.91, 0207.13.92 (non désossée), 0207.13.93 (désossée), 0207.14.21, 0207.14.22, 0207.14.91, 0207.14.92 (non désossée) ou 0207.14.93 (désossée) de l'annexe I du Tarif des douanes.

99. Graisse non fondue ni autrement extraite de volaille de l'espèce domestique, fraîche, réfrigérée ou congelée, salée ou en saumure, séchée ou fumée, qui est classée dans les numéros tarifaires 0209.00.21 ou 0209.00.22 de l'annexe I du Tarif des douanes.

100. Viande de volaille de l'espèce domestique, salée, en saumure, séchée ou fumée, qui est classée dans les numéros tarifaires 0210.90.11, 0210.90.12 (non désossée) ou 0210.90.13 (désossée) de l'annexe I du Tarif des douanes.

101. Saucisses et produits similaires, de viande, d'abats ou de sang de volaille de l'espèce domestique, et préparations alimentaires à base de ces produits (autres que ceux en conserve ou en pots de verre et ceux à base de volaille de réforme), qui sont classés dans les numéros tarifaires 1601.00.22 ou 1601.00.23 de l'annexe I du Tarif des douanes.

102. Préparations ou conserves de purée de foie de volaille de l'espèce domestique (autres que celles en conserve ou en pots de verre), qui sont classées dans les numéros tarifaires 1602.20.22 ou 1602.20.23 de l'annexe I du Tarif des douanes.

103. Plats cuisinés de volaille de l'espèce domestique (autres que le mélanges définis de spécialités et les plats à base de volaille de réforme), qui sont classés dans les numéros tarifaires 1602.32.13, 1602.32.14 (non désossée) ou 1602.32.15 (désossée) de l'annexe I du Tarif des douanes.

104. Préparations ou conserves de viande ou d'abats de volaille de l'espèce domestique (autres que les plats cuisinés, la volaille de l'espèce domestique en conserve ou en pots de verre, les mélanges définis de spécialité et les produits à base de volaille de réforme) qui sont classées dans les numéros tarifaires 1602.32.94, 1602.32.95 (non désossée) ou 1602.32.96 (désossée) de l'annexe I du Tarif des douanes.

Produits de poulet hors LMIC

Produits de poulet non inscrits sur la Liste des marchandises d'importation contrôlée (produits hors LMIC)

10.1 En général, les produits de poulet semblables à ceux qui sont désignés sous le nom de « mélanges définis de spécialité » ne sont pas visés par la LMIC. Exemples de ces produits : Poulet cordon bleu, poitrine de poulet panée cordon bleu, poulet à la Kiev, poitrine de poulet à la Kiev panée, poule Rock Cornish désossée avec riz, poule Rock Cornish farcie, poulet désossé aux pommes et aux amandes, poulet Romanoff Regell, poitrine de poulet Neptune, poulet Panache désossé et plateaux-repas au poulet. Ces produits ne sont normalement pas visés par les contingents tarifaires.

10.2 Les produits tirés de vieux coqs et de poules de reproduction de réforme, communément appelés « poules à bouillir », ne sont pas non plus inscrits sur la LMIC.

10.3 Les produits de dindons et dindes qui sont désignés sous le nom de « mélanges définis de spécialité » ne figurent pas non plus sur la LMIC. Toutefois, la viande de dindons et dindes de reproduction, et les produits préparés avec cette viande, figurent sur la LMIC.

10.4 Les produits de dindons et de dindes qui sont simplement cuits et (ou) marinés ou épicés figurent sur la LMIC.

10.5 Les produits de dindons et de dindes qui ne comportent que des petites quantités d'os ou de cartilage sont considérés « désossés ».

10.6 Il incombe au demandeur de la licence, non au comptable, de spécifier que ses produits ne sont pas sur la LMIC.

10.7 Les produits de poulets et de dindes qui ne peuvent être classés en tant que « mélanges définis de spécialité » en vertu du chapitre 16 du Tarif des douanes sont considérés hors LMIC s'ils ne figuraient pas sur cette liste avant l'entrée en vigueur des contingents tarifaires le 1^{er} janvier 1995.

Les transformateurs de produits de poulet et de dindons non inscrits sur la LMIC reçoivent un kilogramme de contingent d'importation pour chaque kilogramme de

Un aperçu de l'industrie canadienne du poulet

poulet ou de dindon qu'ils utilisent pour produire ces produits. Depuis 1996, aucun plafond n'est fixé sur la portion des contingents tarifaires du poulet et de la dinde qui est formée par des produits non inscrits sur la LMIC. Les transformateurs reçoivent autant de contingents de poulet et de dinde qu'ils le veulent pour produire des produits non inscrits sur la LMIC. Un « transformateur de produits non inscrits sur la LMIC » est un transformateur qui fabrique des produits dont l'importation n'est pas contrôlée, tels que les plateaux-repas, dans la composition desquels entrent des produits d'importation contrôlée.

Utilisation des contingents tarifaires

APRMT61C 98-02-20		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL SOMMAIRE DES IMPORTATIONS VISÉES PAR LES CT (EPM) DU 97/01/01 AU 97/12/31					NIVEAU D'ACCÈS: 54 892 808	
CODE TARIFAIRE	DESCRIPTION DE L'UNITÉ	IMPORTATIONS GLOBALES	----- PÉNURIE	IMPORTATIONS CONCURRENCE	SUPPLÉMENTAIRES RÉEXPORTATION	----- TOTAL		
105929100	KG VOLAILLES VIVANTES DE L'ESPÈCE DOMESTIQUE (AUTRES QUE CELLES DESTINÉES À LA REPRODUCTION, LES POUSSINS DÉMARRÉS ET LA VOLAILLE DE RÉFORME), PESANT PLUS DE 185 g, QUI SONT CLASSÉES DANS LES NUMÉROS TARIFAIRES 0105.92.91 OU 0105.93.91 DE L'ANNEXE I DU TARIF DES DOUANES.	108 614			624 287	732 901		
	KG VIANDE ET ABATS COMESTIBLES DE VOLAILLE DE L'ESPÈCE DOMESTIQUE, FRAIS, RÉFRIGÉRÉ OU CONGELÉS, NON DÉCOUPÉS (AUTRES QUE CEUX DE LA VOLAILLE DE RÉFORME), QUI SONT CLASSÉS DANS LES NUMÉROS TARIFAIRES 0207.11.91, 0207.12.91 DE L'ANNEXE I DU TARIF DES DOUANES :							
207119100	KG FRAIS	1 065 422			14 036	1 079 458		
207129100	KG CONGELÉS	2			42 106	42 108		
	KG MORCEAUX DE VIANDE ET ABATS COMESTIBLES DE VOLAILLE DE L'ESPÈCE DOMESTIQUE, Y COMPRIS LES FOIES, FRAIS, RÉFRIGÉRÉS OU CONGELÉS (AUTRES QUE CEUX DE VOLAILLE DE RÉFORME), QUI SONT CLASSÉS DANS LES NUMÉROS TARIFAIRES 0207.13.91, 0207.14.91, 0207.14.21 DE L'ANNEXE I DU TARIF DES DOUANES :							
207139100	KG FRAIS :							
207139101	KG NON DÉSOSSÉ	13 424 574	90 967	169 344	4 956 276	18 641 161		
207139102	KG DÉSOSSÉ	22 886 852		1 211 578	951 538	25 049 968		
207142100	KG FOIES, CONGELÉS				420	420		
207149100	KG CONGELÉS :							
207149101	KG NON DÉSOSSÉ	8 518 021		31 354	34 334	8 583 709		
207149102	KG DÉSOSSÉ	1 702 326		12 228	46 048	1 760 602		
209002100	KG GRAISSE DE VOLAILLE DE L'ESPÈCE DOMESTIQUE QUI EST CLASSÉE DANS LE NUMÉRO TARIFAIRE 0209.00.21 DE L'ANNEXE I DU TARIF DES DOUANES :							
210901100	KG VIANDE DE VOLAILLE DE L'ESPÈCE DOMESTIQUE, SALÉE, EN SAUMURE, SÉCHÉE OU FUMÉE, QUI EST CLASSÉE DANS LE NUMÉRO TARIFAIRE 0210.90.11 DE L'ANNEXE I DU TARIF DES DOUANES :							
1601002200	KG SAUCISSES ET PRODUITS SIMILAIRES, DE VIANDE, D'ABATS OU DE SANG DE VOLAILLE DE L'ESPÈCE DOMESTIQUE, ET PRÉPARATIONS ALIMENTAIRES À BASE DE CES PRODUITS (AUTRES QUE CEUX EN CONSERVE OU EN POTS DE VERRE ET CEUX À BASE DE VOLAILLE DE RÉFORME), QUI SONT CLASSÉS DANS LE NUMÉRO TARIFAIRE 1601.00.22 DE L'ANNEXE I DU TARIF DES DOUANES :	6 552			102 372	108 924		

Un aperçu de l'industrie canadienne du poulet

1602202200	KG	PRÉPARATIONS OU CONSERVES DE PURÉE DE FOIE DE VOLAILLE DE L'ESPÈCE DOMESTIQUE (AUTRES QUE CELLES EN CONSERVE OU EN POTS DE VERRE), QUI SONT CLASSÉES DANS LE NUMÉRO TARIFAIRE 1602.20.22 DE L'ANNEXE I DU TARIF DES DOUANES :				
1602321300	KG	PLATS CUISINÉS DE VOLAILLE DE L'ESPÈCE DOMESTIQUE (AUTRES QUE LES MÉLANGES DÉFINIS DE SPÉCIALITÉS, LES PRÉPARATIONS EN CONSERVE OU EN POTS DE VERRE, ET LES PLATS À BASE DE VOLAILLE DE RÉFORME), QUI SONT CLASSÉS DANS LE NUMÉRO TARIFAIRE 1602.32.13 DE L'ANNEXE I DU TARIF DES DOUANES :				
1602329400	KG	PRÉPARATIONS OU CONSERVES DE VIANDE OU D'ABATS DE VOLAILLE DE L'ESPÈCE DOMESTIQUE (AUTRES QUE LES PLATS CUISINÉS EN CONSERVE OU EN POTS DE VERRE, LES MÉLANGES DÉFINIS DE SPÉCIALITÉS ET LES PRODUITS À BASE DE VOLAILLE DE RÉFORME) QUI SONT CLASSÉES DANS LE NUMÉRO TARIFAIRE 1602.32.94 DE L'ANNEXE I DU TARIF DES DOUANES :				
1602329401	KG	NON DÉOSSÉ	587 306			587 306
1602329402	KG	DÉOSSÉ	5 607 088	63 746	1 707 202	7 378 036
=====						
02	POULET	:	53 906 757	90 967	1 488 250	8 478 619 63 964 593

Les quantités indiquées dans le présent tableau sont exprimées en **équivalent de volaille éviscérée** (les produits désossés sont multipliés par un facteur de conversion de 2,0 et les oiseaux vivants par un facteurs de conversion de 0,75).

Ministère des Affaires étrangères et Commerce international, *EPM TRQ Import Summaries 97/01/01 to 97/12/31*
<http://www.dfait-maeci.gc.ca/~eicb/reports/aprmt61c-1997.pdf>

En 1997, le niveau d'accès à l'importation concernant les produits de poulet inscrits sur la LMIC au Canada était de 54 892 808 kg (évisc.). Les licences d'importation totales délivrées pour cette période ont atteint 53 906 757 kg, alors que les licences d'importation des produits inscrits sur la LMIC se sont élevées à 63 964 593 kg. La différence de 10 057 836 kg est constituée par les licences d'importation supplémentaires délivrées pour une quantité de 90 967 kg pour cause de pénurie d'un produit particulier, de 1 488 250 kg pour cause de concurrence et de 8 478 619 kg à des fins de réexportation.

Importations au Canada

Les importations au Canada de produits de poulet inscrits sur la Liste des marchandises d'importation contrôlée (LMIC) ont totalisé 50 443 tonnes métriques (poids effectif) en 1997. Les importations totales de produits de poulet (produits inscrits sur la LMIC + produits non inscrits) ont totalisé 64 099 tonnes métriques (poids effectif).

		1994	1995	1996	1997
Vivants	Vivants	<u>200 461</u>	<u>1 153 062</u>	<u>590 511</u>	<u>846 440</u>
		200 461	1 153 062	590 511	846 440
Carcasses	Carcasses	<u>1 696 218</u>	<u>1 465 857</u>	<u>2 660 877</u>	<u>1 148 324</u>
		1 696 218	1 465 857	2 660 877	1 148 324
Morceaux	Ailes	9 445 897	8 983 519	15 060 915	14 055 941
	Poitrine désossée	9 352 887	10 639 708	11,631,829	11 424 886
	Poitrine non désossée	3 783 398	10 104 729	4 730 984	9 746 120
	Entier découpé	2 984 172	1 226 705	1 460 382	2 362 372
	Pattes non désossées	926 218	526 177	242 356	32 481
	Pattes désossées	<u>386 612</u>	<u>259 989</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
		26 879 184	31 740 827	33 126 466	37 621 800
Cuisinés	Désossés, cuits	2 969 128	2 771 328	1 390 029	2 754 035
	Morceaux cuits	1 840 211	2 490 097	1 918 742	1 059 827
	Panés	717 561	1 331 607	480 615	834 208
	En conserve	70 944	176 462	215 291	392 831
	Frits	437 102	319 456	450 950	380 117
	Petits pâtés	5 692	238 933	107 042	362 539
	Pain de viande	41 132	250 957	87 429	114 150
	Barbecue	3 588	38 221	43 088	57 747
	Croquettes	<u>8 653</u>	<u>39 927</u>	<u>17 423</u>	<u>31 299</u>
	6 094 011	7 656 988	4 710 609	5 986 753	
Autres	Carcasses désossées	0	0	775 671	3 820 531
	Morceaux désossés	1 399 790	1 926 367	406 903	493 869
	Viande en dés	256 951	204 203	57 336	333 387
	Viande lyophilisée	62 506	73 482	122 783	143 954
	Abats	7 915	8 325	9 907	47 379
	Divers	126 503	251 458	2,700	900
	Cous et dos	<u>1 691</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
	1 855 356	2 463 835	1 375 300	4 840 020	
	<u>36 725 230</u>	<u>44 480 569</u>	<u>42 463 763</u>	<u>50 443 337</u>	

Source: Agriculture et Agroalimentaire Canada

Le tableau ci-dessus montre les types de produits importés au Canada. Les chiffres relatifs aux importations au Canada qui figurent dans ce tableau diffèrent des chiffres des tableaux de la FAO et de l'USDA qui suivent.

Dans le tableau de la FAO ci-dessous, le chiffre concernant le Canada comprend les produits inscrits sur la LMIC plus les plateaux-repas et le tableau de l'USDA indique les quantités en équivalent prêt-à-cuire. Les tableaux ci-dessous donnent les chiffres relatifs aux importations dans le monde entier. La base de données de la FAO porte

sur tous les pays qui ont importé de la viande de poulet; mais, pour les besoins du présent document, nous n'avons retenu que les pays qui importent plus de 10 000 tonnes métriques. Le tableau de l'USDA n'est qu'un résumé portant sur certains pays.

Les tableaux de la FAO et de l'USDA présentent l'intérêt de donner un aperçu des échanges de produits de poulet à l'échelle mondiale.

Importations dans le monde

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les importations de produits de poulet à l'échelle mondiale se sont élevées à 4 586 709 tonnes en 1996. Le Canada s'est classé au dix-septième rang, étant la destination d'à peine plus d'un pour cent des importations mondiales de poulet.

Importations mondiales de viande de poulet (tonnes métriques) - 1996

Rang Pays	Quantité	% des importations mondiales
1 Fédération russe	752 000	16,40 %
2 Hong Kong	710340	15,49 %
3 Japon	546574	11,92 %
4 Chine	308 120	6,72 %
5 Allemagne	264 920	5,78 %
6 Arabie saoudite	240 071	5,23 %
7 Royaume-Uni	155 220	3,38 %
8 Union européenne (15)	147 966	3,23 %
9 Pays-Bas	122 570	2,67 %
10 Mexique	115 290	2,51 %
11 Émirats arabes unis	98 000	2,14 %
12 France	90 119	1,96 %
13 Singapour	72 624	1,58 %
14 Belgique-Luxembourg	55 206	1,20 %
15 Espagne	53 332	1,16 %
16 Koweït	53 112	1,16 %
17 Canada	49 619	1,08 %
18 Jamaïque	42 662	0,93 %
19 Oman	41 035	0,89 %
20 Pologne	30 692	0,67 %
21 Argentine	29 014	0,63 %
22 Suisse	28 721	0,63 %
23 Ukraine	28 000	0,61 %
24 Ouzbékistan	24 000	0,52 %
25 Azerbaïdjan	21 760	0,47 %
26 Yémen	21 199	0,46 %
27 Cuba	21 000	0,46 %
28 Afrique du Sud	20 400	0,44 %
29 Congo, République démocratique	19 000	0,41 %
30 Qatar	18 000	0,39 %
31 Grèce	16 700	0,36 %
32 Macédoine	15 884	0,35 %
33 Italie	15 574	0,34 %
34 Kazakhstan	15 182	0,33 %
35 Arménie	13 650	0,30 %
36 Colombie	13 575	0,30 %
37 Bosnie-Herzégovine	13 000	0,28 %
38 Estonie	11 674	0,25 %
39 Bénin	11 600	0,25 %
40 Bahraïn	11 000	0,24 %
41 Danemark	10 714	0,23 %

Source : <http://www.fao.org/waicent/FaolInfo/Agricult/database.htm>

Un aperçu de l'industrie canadienne du poulet

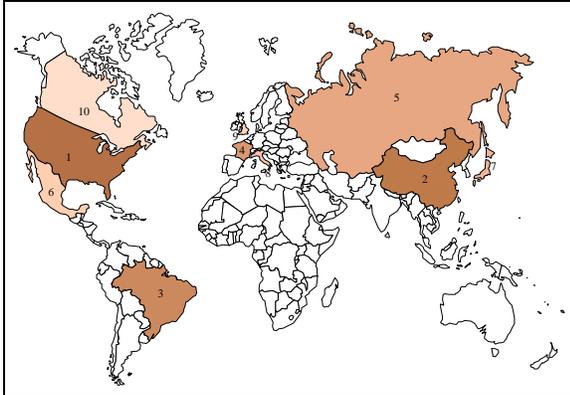
Importations de poulet dans le monde (en milliers de tonnes métriques d'équivalent prêt-à-cuire)

	1993	1994	1995	1996	1997(prov.)	1998(prév.)
AMÉRIQUE DU NORD						
Canada	57	62	73	71	79	82
Mexique	87	102	94	103	118	125
États-Unis	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>1</u>
Sous-total	144	164	167	176	199	208
AMÉRIQUE DU SUD						
Argentine	47	52	20	29	38	20
Brésil	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Sous-total	47	52	20	29	38	20
UNION EUROPÉENNE 1/						
Belgique-Luxembourg	0	0	0	0	2	2
Danemark	0	1	0	0	0	0
France	3	7	9	10	10	12
Allemagne	84	41	47	57	60	55
Grèce	2	0	0	0	1	0
Irlande	9	0	0	0	0	0
Italie	23	18	12	12	12	12
Pays-Bas	6	9	1	20	20	20
Portugal	0	0	0	0	0	0
Espagne	13	14	10	24	25	22
Royaume-Uni	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>4</u>	<u>16</u>	<u>14</u>	<u>14</u>
Sous-total	142	92	83	139	144	137
EUROPE DE L'EST						
Pologne	60	42	27	31	35	37
Roumanie	<u>50</u>	<u>45</u>	<u>24</u>	<u>5</u>	<u>10</u>	<u>20</u>
Sous-total	110	87	51	36	45	57
EX-UNION SOVIÉTIQUE						
Russie	<u>146</u>	<u>475</u>	<u>800</u>	<u>950</u>	<u>1 100</u>	<u>1 200</u>
Sous-total	146	475	800	950	1 100	1 200
MOYEN-ORIENT						
Arabie saoudite	<u>262</u>	<u>274</u>	<u>289</u>	<u>286</u>	<u>247</u>	<u>245</u>
Sous-total	262	274	289	286	247	245
AFRIQUE						
République sud-africaine	<u>4</u>	<u>11</u>	<u>54</u>	<u>47</u>	<u>45</u>	<u>45</u>
Sous-total	4	11	54	47	45	45
ASIE						
Chine (RPC)	224	323	590	850	900	1 000
Hong Kong	373	498	645	746	840	957
Japon	390	444	536	547	535	535
Singapour	<u>56</u>	<u>68</u>	<u>60</u>	<u>69</u>	<u>65</u>	<u>68</u>
Sous-total	1 043	1 333	1 831	2 212	2 340	2 560
OCÉANIE						
Australie	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Sous-total	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1 898	2 488	3 295	3 875	4 158	4 472

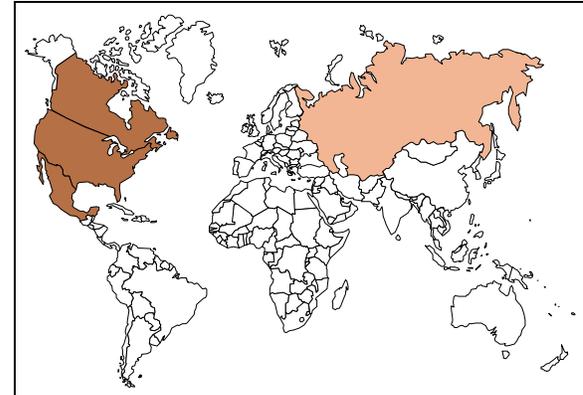
Source : <http://www.fas.usda.gov/dlp/circular/97-10LP/tables/table47.pdf>

Exportations

Principaux pays producteurs de poulets de chair



Principales régions consommatrices (*per capita*)



Principaux marchés d'exportation du Canada



Exportations de poulet par région, classement en fonction des expéditions totales de 1997(kg, poids effectif)

	1994	1995	1996	1997
Amérique centrale et Antilles	3 538 505	8 682 003	12 104 977	21 485 543
Europe de l'Est	4 230 132	13 205 110	11 627 541	12 128 157
Asie	1 922 478	4 381 390	5 257 819	6 144 900
Amérique du Nord	518 031	977 954	1 693 705	2 851 093
Afrique	2 178 975	6 580 009	2 645 031	890 826
Amérique du Sud	0	11	87 119	691527
Union européenne	105 318	295 539	272 850	170 385
Europe de l'Ouest	99 765	105 365	109 374	96 403
Moyen-Orient	0	1 050	48	0
	12 593 204	34 228 431	33 798 464	44 458 834
Nombre total de partenaires	24	33	35	33

Source: Agriculture et Agroalimentaire Canada

Concentration des exportations canadiennes dans certains marchés d'exportation

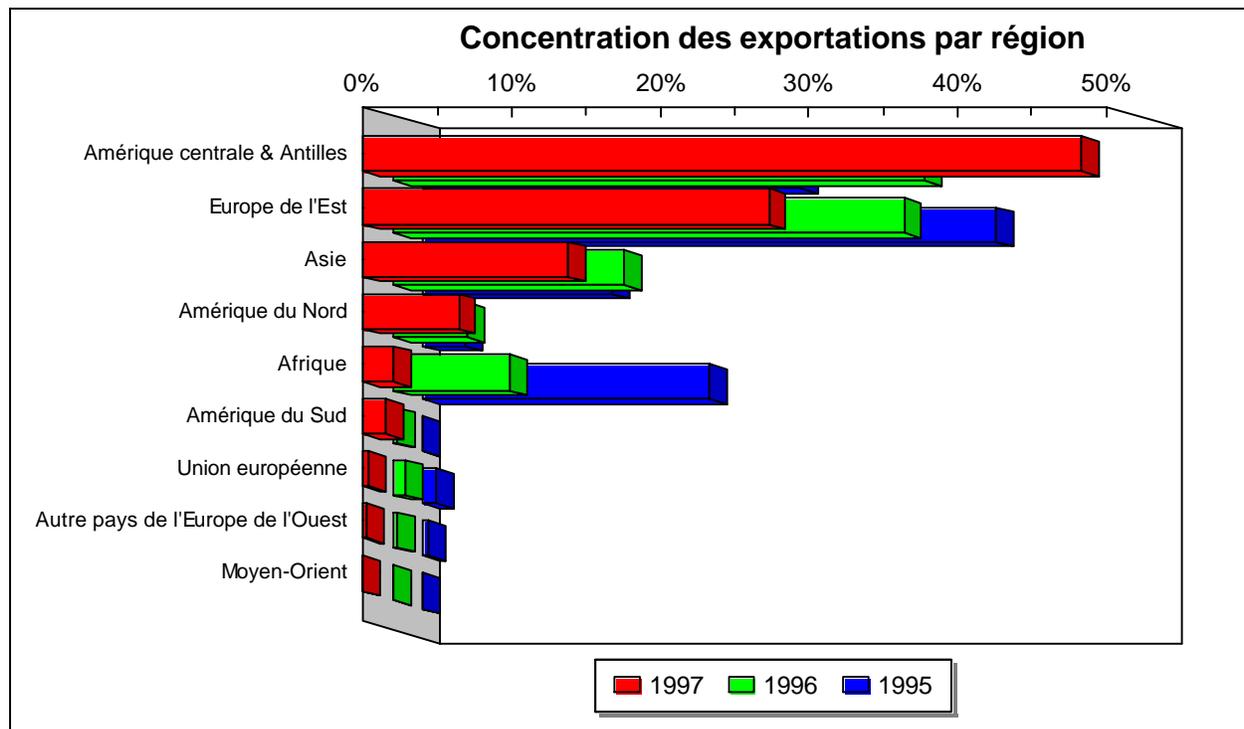
	1994	1995	1996	1997
Le plus grand marché	3 237 896	10 884 557	12 016 676	21 336 048
Les 4 plus grands marchés	9 304 023	28 936 036	29 397 628	40 655 889
Les 8 plus grands marchés	11 399 406	32 205 157	32 649 328	43 291 131
Exportations totales	12 593 204	34 228 431	33 798 464	44 458 834
Le plus grand marché	25,7 %	31,8 %	35,6 %	48,0 %
Les 4 plus grands marchés	73,9 %	84,5 %	87,0 %	91,4 %
Les 8 plus grands marchés	90,5 %	94,1 %	96,6 %	97,4 %

Source: Agriculture et Agroalimentaire Canada

Durant les trois dernières années, dix pays ont été les principales destinations de nos exportations. Bien que cette situation soit demeurée relativement stable, la dépendance à l'égard des cinq premiers pays clients a sensiblement augmenté. Il y a lieu de noter que la dépendance à l'égard des deux plus grands marchés s'est accrue, passant de 55,7 % en 1995 à 66,9 % en 1996 et finalement à 73,2 % en 1997. Actuellement, le plus grand marché est de près de 50 % des exportations canadiennes de poulet.

Un aperçu de l'industrie canadienne du poulet

Utilisation d'une échelle régionale, le profil est très semblable.



Source: Agriculture et Agroalimentaire Canada

En comparaison, le rapport de concentration des exportations des États-Unis est resté relativement inchangé depuis sept ans. Comme on peut le voir sur le tableau ci-dessous, le plus grand marché absorbe approximativement un tiers des exportations des États-Unis, avec un rapport de concentration de 33 %. Les quatre plus grands marchés absorbent environ deux tiers des exportations des États-Unis avec un rapport de concentration de 68 %. Les huit plus grands marchés reçoivent en gros les quatre cinquièmes des exportations des États-Unis, avec un rapport de concentration de 82 %.

Les exportations des États-Unis dans des marchés d'exportation précis

Exportations américaines de viande de volaille
années civiles 1991 - 1997
(en milliers de dollars)

Marchés d'exportation	1994	1995	1996	1997
Républiques de L'ex-URSS	329 893	671 659	1 035 270*	926 928
Chine & Hong Kong	297 575	436 483	479 629	488 854*
Amérique du Nord	391 413	333 299	377 160	428 616*
Japon	172 791*	171 222	171 490	133 666
Îles des Caraïbes	64 535	78 063	87 343	108 962*
Europe de L'est (Ex-u.s.)	76 945*	64 908	62 433	63 483
Afrique Sub-saharienne	11 934	30 441	27 528	48 790*
Union Européenne-15	53 653	46 213	54 577*	40 249
Région Asie	47 080*	43 668	42 767	36 852
Moyen-orient	46 564	51 661	39 037	34 434
Amérique du Sud	16 428	29 212	29 517	31 507
Océanie et Îles du Pacifique	19 776	18 397	26 389	26 628*
Amérique Centrale	6 924	8 403	8 994	15 293*
Europe de L'ouest (Non-UE)	3 397	5 732*	4 355	2 718
Asie du Sud	114	302*	85	244
Afrique du Nord	3 978	2 460	152	120
	1 570 414	2 025 713	2 482 838*	2 423 115

Note: * Signale les niveaux d'exportation les plus élevés depuis l'année civile 1970

La concentration des États-Unis dans des marchés d'exportation précis

Marchés d'exportation	1994	1995	1996	1997
Principal marché	20 %	30 %	37 %*	33 %
4 principaux marchés	63 %	67 %	69 %*	68 %
8 principaux marchés	81 %	82 %	83 %	82 %

Analyse Par: Commodity And Marketing Programs / FAS / USDA

Pour plus d'information ou questions, appeler Anne Player au (202) 720-9146, au sujet du rapport «BICO»

Source: U.S. Bureau Of The Census Trade Data

Un aperçu de l'industrie canadienne du poulet

Exportations de poulet dans le monde (en milliers de tonnes métriques d'équivalent prêt-à-cuire)

	1993	1994	1995	1996	1997 (prov.)	1998 (prév.)
AMÉRIQUE DU NORD						
Canada	2	15	39	40	45	50
États-Unis	<u>891</u>	<u>1 304</u>	<u>1 766</u>	<u>2 005</u>	<u>2 100</u>	<u>2 154</u>
Sous-total	893	1 319	1 805	2 045	2 145	2 204
AMÉRIQUE DU SUD						
Argentine	0	0	8	10	20	30
Brésil	417	481	424	569	655	720
Venezuela	<u>25</u>	<u>10</u>	<u>3</u>	<u>3</u>	<u>12</u>	<u>12</u>
Sous-total	442	491	435	582	687	762
UNION EUROPÉENNE 1/						
Belgique-Luxembourg	25	27	36	35	30	30
Danemark	53	75	82	82	85	85
France	317	315	357	344	350	360
Allemagne	36	11	11	9	12	7
Grèce	1	8	8	10	10	10
Irlande	9	0	0	1	1	1
Italie	3	4	12	10	10	10
Pays-Bas	106	108	149	157	164	169
Portugal	9	10	10	8	8	8
Espagne	1	2	3	2	2	2
Royaume-Uni	<u>14</u>	<u>19</u>	<u>35</u>	<u>46</u>	<u>47</u>	<u>48</u>
Sous-total	574	579	703	704	719	730
EUROPE DE L'EST						
Hongrie	38	35	59	55	60	63
Roumanie	<u>3</u>	<u>3</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>0</u>
Sous-total	41	38	60	56	61	63
MOYEN-ORIENT						
Israël	1	1	1	1	1	1
Arabie saoudite	<u>5</u>	<u>8</u>	<u>17</u>	<u>25</u>	<u>35</u>	<u>37</u>
Sous-total	6	9	18	26	36	38
AFRIQUE						
République sud-africaine	<u>7</u>	<u>3</u>	<u>1</u>	<u>4</u>	<u>5</u>	<u>5</u>
Sous-total	7	3	1	4	5	5
ASIE						
Chine (RPC)	145	240	350	420	500	645
Hong Kong	178	285	435	435	625	727
Japon	6	3	3	3	3	3
Singapour	10	11	7	9	10	11
Thaïlande	<u>157</u>	<u>168</u>	<u>173</u>	<u>165</u>	<u>180</u>	<u>190</u>
Sous-total	496	707	968	1 032	1 318	1 576
OCÉANIE						
Australie	<u>7</u>	<u>8</u>	<u>10</u>	<u>8</u>	<u>10</u>	<u>11</u>
Sous-total	7	8	10	8	10	11
TOTAL	2 466	3 154	4 000	4 457	4 981	5 389

Source : <http://www.fas.usda.gov/dlp/circular/97-10LP/tables/table48.pdf>

Produits de poulet exportés du Canada

	1994	1995	1996	1997
Portions de poulet, crues, non désossées	7 947 948	26 044 075	25 242 861	28 698 627
Poulet désossé mécaniquement	2 565 847	4 907 663	5 007 138	10 181 848
Abats de poulet (foies, coeurs, gésiers)	547 236	844 477	1 498 928	1 817 604
Poulet entier cru, éviscéré	271 002	1 582 902	976 629	1 377 780
Peau de poulet	12 420	37 779	551 635	1 317 350
Plateaux-repas au poulet, congelés	88 726	636 004	323 185	566 383
Portions de poulet, crues, non désossées	54 836	22 910	50 080	411 656
Poulet cuit, désossé	153 053	17 244	91 246	81 397
Poulet cuit, non désossé	13 772	39 619	45 905	6 189
Poulet cru, préparé, non désossé	800 400	76 851	20	0
Poulet cru, préparé, désossé	137 964	18 907	10 837	0
	12 593 204	34 228 431	33 798 464	44 458 834

Source: Agriculture et Agroalimentaire Canada

Quels établissements sont la source des produits exportés

Seulement six établissements de transformation ont exporté plus d'un million de kilos de produits de poulet en 1997, mais on dénombre treize établissements auxquels plus d'un million de kilos de produits de poulets ont été achetés pour être exportés. Tandis que certains transformateurs ont trouvé des marchés d'exportation pour leurs produits, d'autres comptent sur les services de courtiers pour exporter leurs produits. Les chiffres montrent aussi que certains des transformateurs qui exportent eux-mêmes leurs produits recourent aussi aux services des courtiers.

À cause de la taille des sociétés avicoles canadiennes et selon les coupes de viande qui sont demandées, il est parfois nécessaire de s'adresser à plusieurs établissements de transformation pour accumuler suffisamment de produits pour former un gros chargement. S'il y a un marché constant pour une quantité substantielle d'une coupe de viande très particulière, c'est alors un courtier qui prend contact avec plusieurs des transformateurs canadiens de façon à accumuler suffisamment de produit pour exécuter la commande. Les courtiers font maintenant face à une certaine concurrence de la part des transformateurs qui cherchent à exploiter les marchés à l'exportation par leurs propres moyens.

Qui exporte du poulet du Canada

En 1997, les vingt plus grands exportateurs ont assuré 84,57 % du total des exportations. Ces vingt exportateurs se répartissaient à égalité entre transformateurs et courtiers. Les dix plus grands établissements exportateurs représentaient 35,9 % des exportations totales, tandis que les dix plus grandes maisons de courtage

Un aperçu de l'industrie canadienne du poulet

représentaient 48,6 % des exportations totales.

En tout, on dénombrait trente-deux courtiers qui assuraient 52,4 % des exportations de poulet, tandis que quatre-vingt-dix-sept établissements assuraient les 47,6 % restants.

Restauration

ACRSA

L'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires (ACRSA), dont la création remonte à 1944, constitue la plus grande association du secteur de l'hôtellerie au Canada, forte de 13 500 entreprises membres qui exploitent plus de 40 000 restaurants. Les membres de l'ACRSA incluent les restaurants, les établissements de restauration rapide, les hôtels, les traiteurs, les collectivités, les éducateurs et les fournisseurs de services alimentaires. L'ACRSA fournit des services très variés à ses membres, notamment la représentation auprès des pouvoirs publics, la mise en valeur des ressources humaines, les programmes de perfectionnement professionnel, l'information sur la recherche et le commerce, les programmes d'achat groupés et l'organisation de salons nationaux de la restauration.

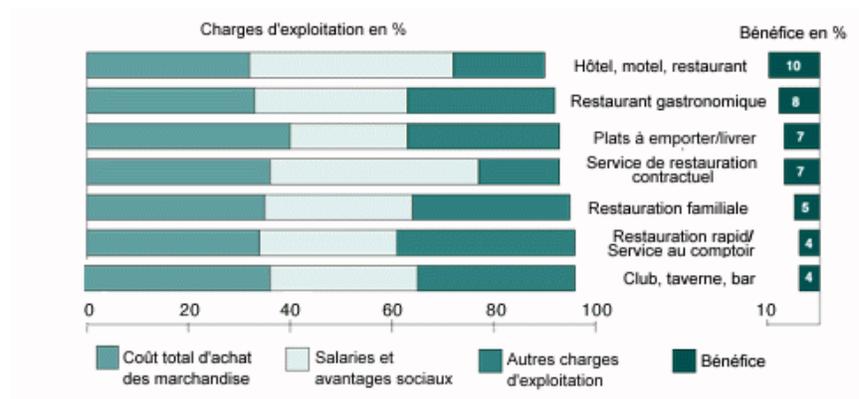
Tous les deux ans, l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires (ACRSA) entreprend une étude nationale sur l'exploitation des établissements de restauration. Elle envoie à tous ses membres du Canada des questionnaires leur demandant diverses données financières et d'exploitation. Ces données servent à calculer une batterie de ratios d'exploitation qui donnent un tableau détaillé du rendement de l'industrie dans un certain nombre de domaines.

Résultats de l'étude méritant d'être cités :

- ✍ Les établissements classés en tant que restaurants préparant des plats à emporter ou à livrer et offrant un nombre limité de places assises ont réalisé le bénéfice avant impôt le plus élevé.
- ✍ Les établissements contrôlés par des franchiseurs étaient plus rentables que les établissements contrôlés par les franchisés et que les établissements non franchisés.
- ✍ Les exploitants ayant plus de deux ans d'expérience réalisaient un bénéfice avant impôt plus élevé que ceux qui étaient en exploitation depuis moins de deux ans.

Source : KPMG Hospitality, Leisure and Tourism @ <http://www.kpmg.ca/ht/>

Rentabilité par type d'établissement



Source : KPMG Hospitality, Leisure and Tourism @ <http://www.kpmg.ca/ht/>

Comme aux États-Unis, les restaurants PFK sont le plus important maillon de la filière canadienne du poulet, avec un chiffre d'affaires (restaurants Scott y compris) qui a atteint 643,3 millions de dollars en 1996. On trouve loin derrière au deuxième rang le Chalet suisse/Swiss Chalet de Cara (295 millions de dollars), et au troisième, Saint-Hubert (192,1 millions de dollars). Les quatrième et cinquième rangs sont occupés par Dixie Lee (55,8 millions de dollars) et Can-Skillet Systems (27,8 millions de dollars). *Poultry Briefs, September 1997*

Environ 60 % des 200 restaurants appartenant à des chaînes et qui ont participé à l'étude FoodTRENDS'97 ont indiqué qu'ils vendaient plus de plats à base de poulet cette année-là que l'année d'avant. Près de 70 % ont indiqué une augmentation de leur chiffre d'affaires. *Poultry Briefs, September 1997*

Commerce de détail

CCDA

Le Conseil canadien de la distribution alimentaire est une association sans but lucratif qui représente les distributeurs et les intervenants du secteur canadien des aliments et des produits d'épicerie. Le Conseil s'applique à promouvoir le bien-être économique de ses membres en fournissant aux consommateurs le meilleur rapport qualité-prix et en répondant aux besoins de la communauté avec intégrité. Pour ce faire, il fait preuve de leadership dans les dossiers touchant les politiques d'intérêt public, l'amélioration des relations commerciales, le développement des affaires et la mise en valeur des ressources humaines.

Le Conseil, ainsi que ses membres (qui représentent plus de 80 % des intervenants du secteur de la distribution alimentaire au Canada), constitue un lien vital de la chaîne de distribution alimentaire au Canada. Ses membres exploitent des commerces de détail et de gros, de toute taille, et des chaînes de magasins d'alimentation. Il y a aussi des membres associés, particuliers ou entreprises, qui fournissent des services de soutien aux membres en règle dans des domaines divers comme la banque, le traitement des données, la fourniture de matériel, le marketing, la recherche et le transport, pour n'en nommer que quelques-uns. Cette catégorie de membres a été récemment étendue pour accueillir aussi les fabricants, les courtiers, les transformateurs et les importateurs. En 1995, le FoodService Council, une organisation qui regroupe des distributeurs de produits alimentaires, a été créée dans le cadre de fonctionnement du CCDA.

Le Conseil canadien de la distribution alimentaire travaille activement dans le but d'assurer l'efficacité, la productivité et la viabilité à long terme de l'industrie de la distribution des aliments dans son ensemble. Pour atteindre cet objectif, le CCDA s'implique dans les politiques d'intérêt public, les relations commerciales, et l'éducation et le développement de ses membres. Il met à la disposition de ses membres de l'information à jour sur les lois, les règlements, l'enseignement et la recherche. Le Conseil s'applique aussi à promouvoir des relations harmonieuses et productives entre les fournisseurs et les distributeurs ainsi qu'avec les consommateurs et les groupes qui les représentent.

FCEI

La Fédération canadienne des épiciers indépendants (FCEI) est une organisation commerciale sans but lucratif qui a été créée en 1962 dans le but de promouvoir les intérêts particuliers des épiciers indépendants et franchisés du Canada.

La Fédération est administré par un conseil d'administration dont les directeurs sont élus par les membres et témoigne d'une distribution régionale. Un bureau national comprenant le président et son personnel de soutien dirige la Fédération

Un aperçu de l'industrie canadienne du poulet

conformément aux politiques établies par le conseil d'administration. Le Conseil et son président reçoivent continuellement des informations des différents comités d'orientation formés de membres et situés partout au Canada.

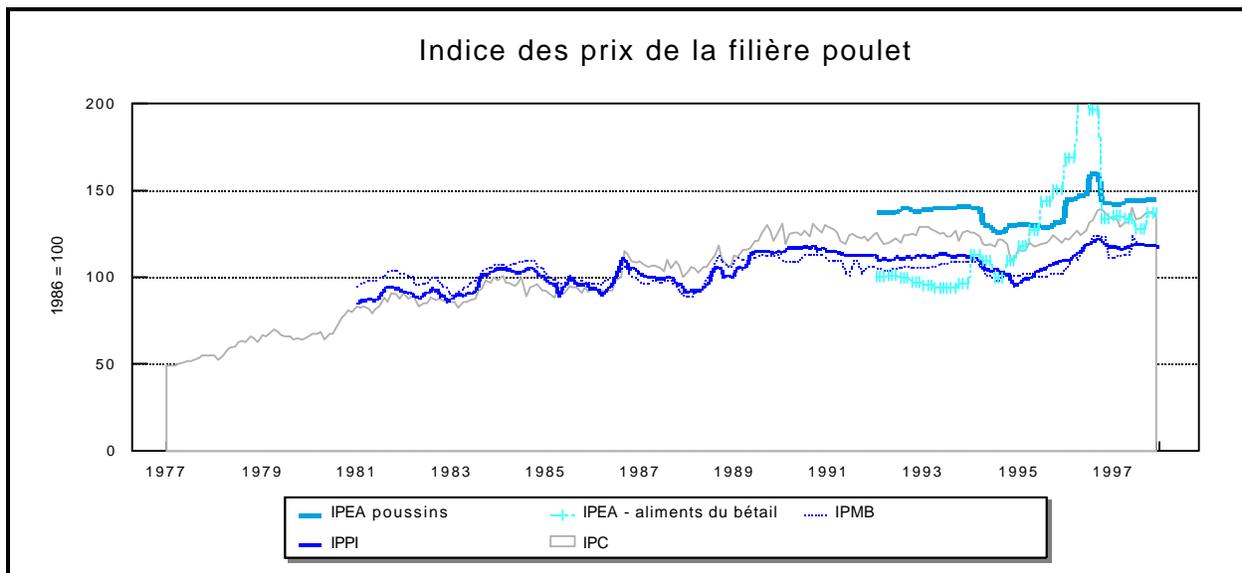
Les membres de la Fédération canadienne des épiciers indépendants sont principalement des épiciers indépendants ou franchisés de partout au Canada. À la longue, toutefois, plusieurs de leurs fournisseurs ont exprimé un intérêt à participer à la Fédération. Par conséquent, il y a maintenant trois classes de membres; épicier au détail, associé et affilié.

Un épicier indépendant ou franchisé du Canada peut devenir membre épicier au détail.

Une entreprise qui fournit des produits ou des services à des épiceries indépendantes ou franchisées peut devenir membre associé.

Une personne qui s'intéresse aux activités de l'industrie de l'épicerie ou qui ne rencontre pas les critères pour devenir membre épicier au détail ou membre associé peut devenir membre affilié.

Indice des prix



Source: Statistique Canada

On trouve plusieurs indices des prix le long de la filière poulet. Il s'agit en l'occurrence de deux indices des prix des entrées dans l'agriculture (IPEA), d'un indice des prix des matières brutes (IPMB), d'un indice des prix des produits industriels (IPPI) et finalement, de l'indice des prix à la consommation (IPC), qui est plus connu.

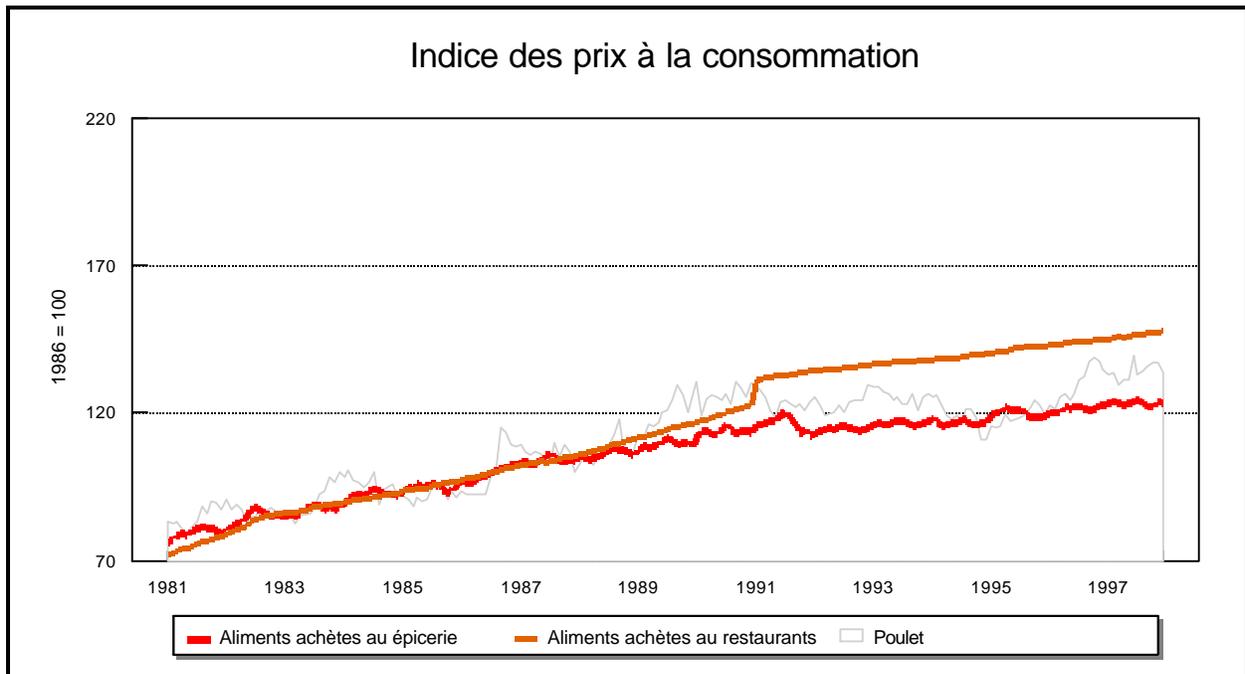
On peut considérer les IPEA comme l'indice des intrants à la production, l'IPMB et l'IPPI comme les indices des coûts des intrants à la transformation, et l'IPC comme le coût pour le consommateur. À partir de ces trois groupes, on peut voir où se situent les tendances sur le marché et leurs éventuelles répercussions sur l'indice des prix à la consommation.

Ce sont les coûts des intrants à la production qui ont connu la plus forte hausse ces dix dernières années, en particulier ceux des aliments du bétail qui ont grimpé en flèche fin 1995 et début 1996. La hausse des coûts des aliments du bétail s'est également répercutée sur le coût des poussins, l'autre intrant principal. L'IPEA des poussins de chair a subi une augmentation spectaculaire dans la deuxième moitié de 1995 et aussi la première moitié de 1996. La production des producteurs, c'est-à-dire le poulet de chair, dont les deux intrants mentionnés plus haut représentent 70 % du coût, constitue une partie des coûts de production du transformateur.

Les coûts des intrants des transformateurs de poulet sont restés relativement stables depuis 16 ans. Comme les coûts des intrants des producteurs, les coûts des intrants des transformateurs de poulet ont augmenté pendant la période de forte hausse des aliments du bétail. Les variations de coûts se répercutent en effet tout au long de la filière d'approvisionnement. Comme la hausse de l'indice des prix n'a pas été de même ampleur, il est clair que les revenus des producteurs ne s'élèvent pas au même rythme que les coûts de leurs intrants.

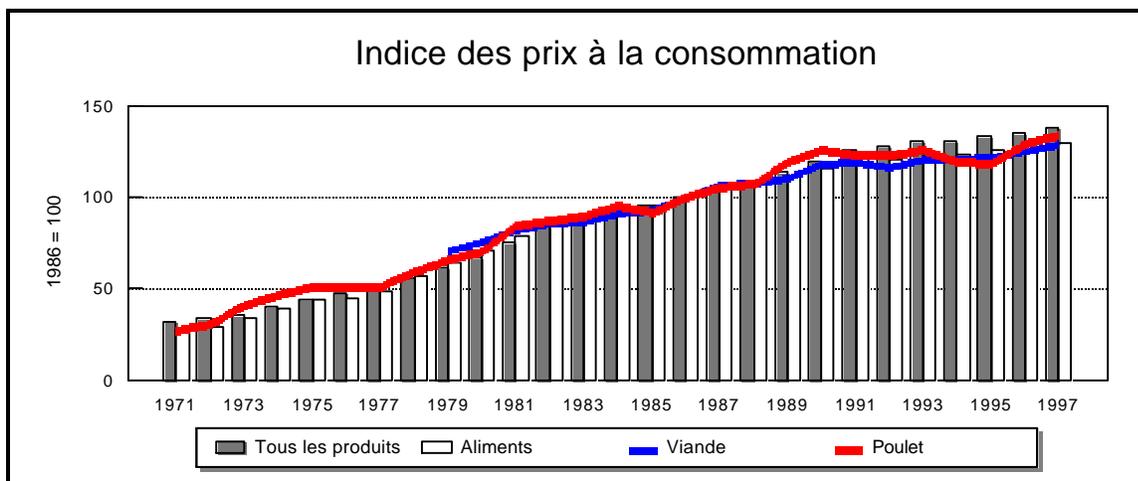
L'indice des prix à la consommation (IPC) est la seule série d'indices qui ait « traversé la ligne ». L'IPC augmente à un rythme plus rapide que les indices des intrants des transformateurs, à tel point qu'il est passé d'un rythme de croissance moins élevé, au début des années 1980, au rythme de croissance plus élevé qu'il a connu au cours de cette dernière décennie.

Indice des prix aux détail et des services alimentaires



Source: Statistique Canada

L'IPC du poulet dans le tableau global



Source: Statistique Canada

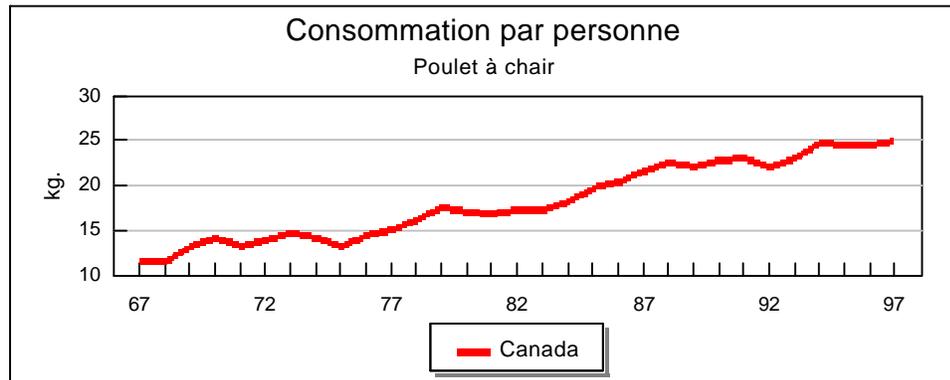
Un aperçu de l'industrie canadienne du poulet

	Tous	Tous sauf les aliments	Aliments	Viande	Poulet	Boeuf	Porc
1971	31,9	34,0	27,2	NA	27,2	30,4	N/D
1972	33,4	35,2	29,2	NA	31,3	33,2	N/D
1973	36,0	37,0	33,5	NA	41,0	40,2	N/D
1974	39,9	40,3	39,0	NA	46,4	44,3	N/D
1975	44,2	44,3	44,0	NA	51,3	42,0	N/D
1976	47,5	48,5	45,2	NA	51,3	39,3	N/D
1977	51,3	52,3	48,9	NA	51,6	41,8	N/D
1978	55,9	55,7	56,5	NA	59,9	61,1	N/D
1979	61,0	60,1	63,9	71,8	66,0	80,3	63,7
1980	67,2	66,1	70,8	76,1	71,0	87,2	62,1
1981	75,5	74,6	78,9	82,6	84,5	89,5	72,3
1982	83,7	83,4	84,6	86,4	86,8	88,9	85,3
1983	88,5	88,7	87,7	87,6	89,9	89,6	84,4
1984	92,4	92,3	92,6	91,8	95,8	95,5	83,9
1985	96,0	96,2	95,2	94,0	91,8	97,9	86,1
1986	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1987	104,4	104,3	104,4	108,0	106,1	109,1	108,9
1988	108,6	108,9	107,2	108,3	107,6	110,8	103,6
1989	114,0	114,7	111,1	111,5	120,0	113,2	105,3
1990	119,5	120,3	115,7	118,3	126,1	117,6	114,8
1991	126,2	127,3	121,2	119,1	123,5	118,3	112,0
1992	128,1	129,7	120,8	116,9	123,0	116,8	106,7
1993	130,4	132,2	122,8	121,3	125,6	123,1	110,9
1994	130,7	132,4	123,3	121,7	119,3	124,1	112,8
1995	133,5	135,1	126,3	122,3	118,9	123,6	115,6
1996	135,6	137,3	128,0	126,1	129,9	118,3	125,0
1997	137,8	139,6	129,9	129,9	134,1	119,5	130,8

Consommation

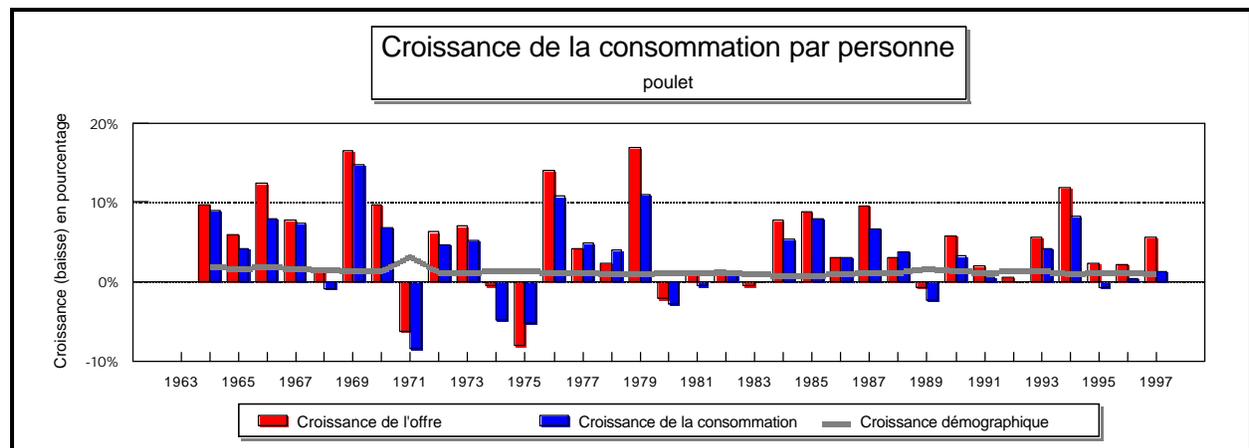
Croissance de la consommation par personne

La consommation par personne a augmenté de 1967 à 1997, passant de 11,7 kg à 25,2 kg.



Source: Statistique Canada

Bien que cette croissance semble constante, le graphique ci-dessous traduit une certaine variabilité d'une année à l'autre. Quant à la croissance démographique moyenne, elle est relativement constante, tournant autour de 1,4 %. Pendant la période considérée, la consommation par personne a crû en moyenne de 3,4 %.



Source: Statistique Canada

Ce graphique traduit clairement la variabilité de la croissance d'une année à l'autre. Ce phénomène n'a en soi rien de préoccupant dès l'instant qu'il s'agit simplement de variations d'un taux de croissance fort et positif. Ce qui est plus grave, ce sont les baisses de la consommation qui se produisent au cours de plusieurs années. Depuis 1965, on a enregistré un fléchissement de la consommation au cours de huit différentes années.

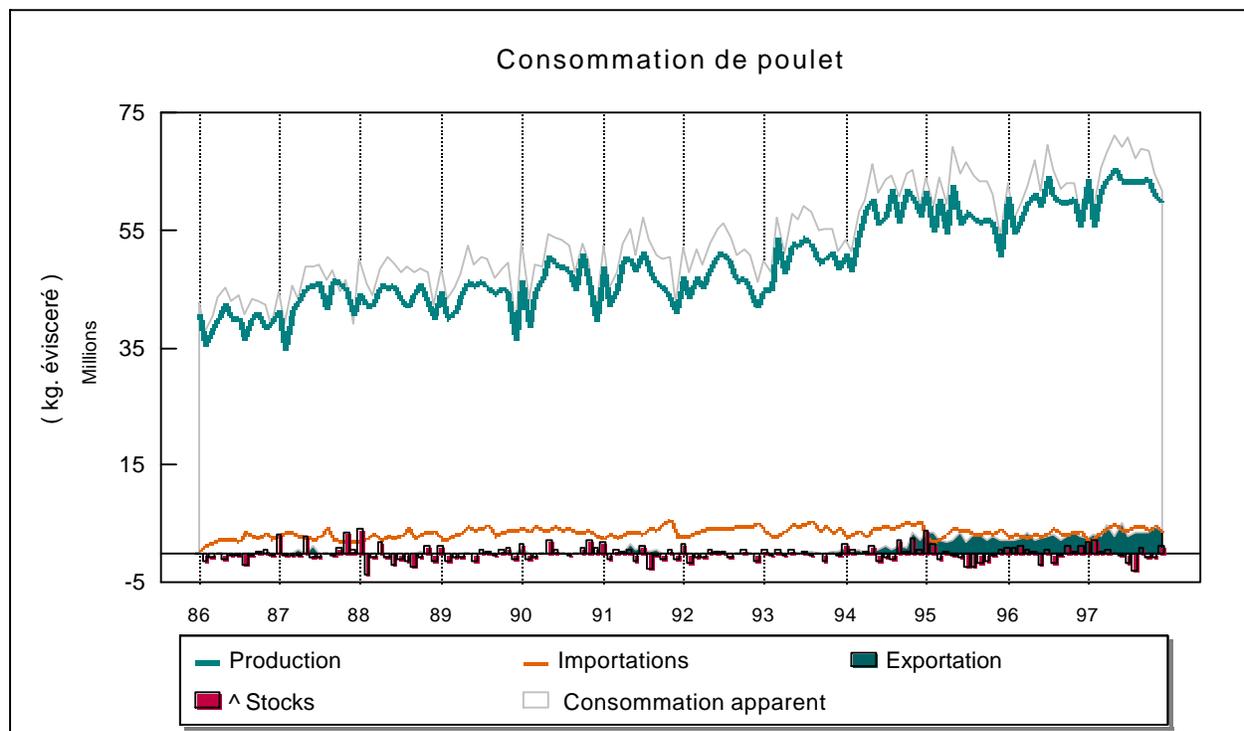
Il est essentiel de déterminer si ces variations ont trait à l'offre ou à la demande. La plus forte chute de la consommation par personne s'est produite en 1971, année où le Canada a connu la plus forte poussée démographique de son histoire récente, mais où malheureusement la production était en recul. Les détracteurs du système de gestion de l'offre reprochent à ce système d'être trop restrictif et de ne pas être en phase avec le marché; or, ce recul le plus prononcé de la consommation par personne s'est produit avant la création de l'Office canadien de commercialisation du poulet. Et bien qu'évoluant dans un contexte de libre-marché, l'industrie n'a pas pu s'adapter rapidement à l'expansion du bassin de consommateurs.

Trois des années de décroissance de la consommation par personne ont été le résultat d'une croissance de l'offre qui n'a pas réussi à suivre la croissance démographique.

On n'a enregistré que cinq baisses du niveau de l'offre depuis 1963; les deux plus récentes se sont produites en 1980 et 1989, de -1,19 % et de -0,41 %, respectivement.

Consommation saisonnière de poulet

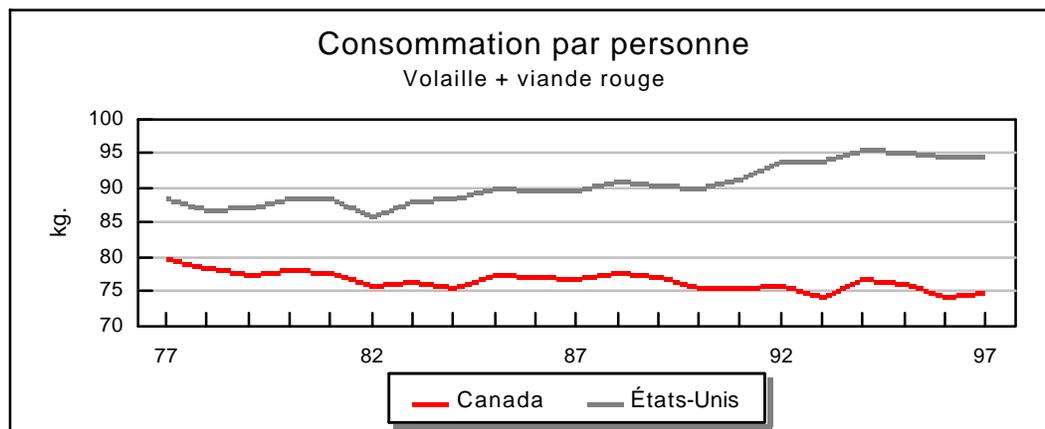
Les données sur la consommation mensuelle font ressortir le caractère saisonnier de la consommation de poulet. Comme on peut le voir sur le graphique ci-dessous, la courbe saisonnière se caractérise par un maximum de production et de consommation au cours des mois d'été et un creux de la production et de la consommation au cours des mois d'hiver.



Source: Agriculture et Agroalimentaire Canada

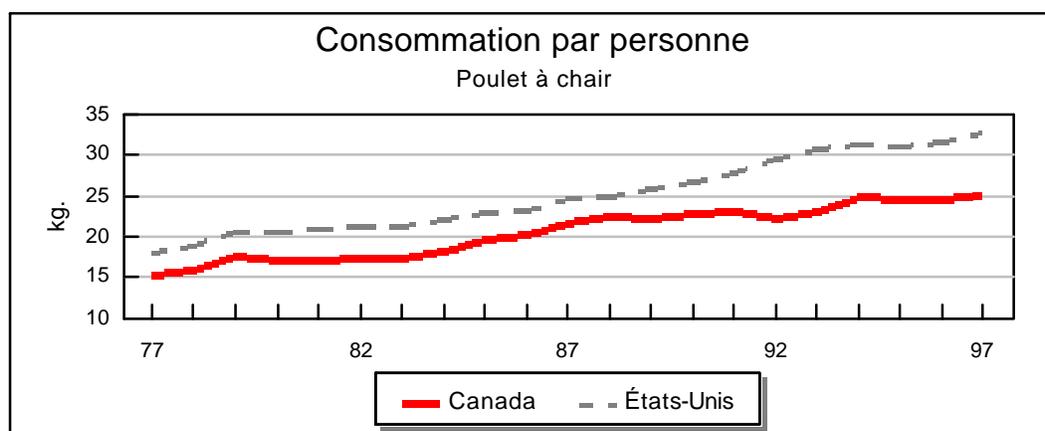
Comparaison de la consommation avec les États-Unis

Bien que l'on compare toujours la consommation canadienne de poulet par habitant avec celle des États-Unis, il est important de s'attarder à l'ensemble des faits. Entre autre, la consommation de protéines par habitant est plus élevée aux États-Unis. Au cours des deux dernières décennies, l'écart s'est accentué encore davantage, passant de 8,2 kg par habitant en 1976 à 19,6 kg par habitant en 1997. L'aspect le plus surprenant de cet écart vient du fait que cette augmentation est le résultat de deux réalités, c'est-à-dire une augmentation de la consommation de viande protéique aux États-Unis tandis que l'on constate une diminution au Canada.



Source: Statistique Canada

Comme en ce qui concerne la consommation globale de protéine, il y a une tendance à l'élargissement de l'écart entre le Canada et les États-Unis pour ce qui est de la consommation par personne de poulet de chair. L'écart qui était de 3,3 kg en 1976 atteignait 7,7 kg en 1997. Mais, contrairement à ce qui touche la consommation globale de viande, il s'agit d'un écart entre deux niveaux de consommation qui connaissent une croissance rapide.



Source: Statistique Canada

Comparaison de la consommation avec d'autres pays

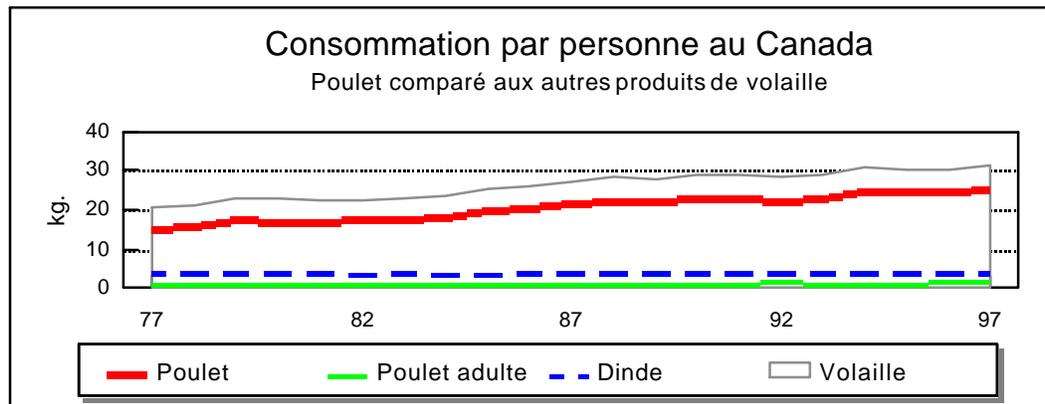
Comme on peut le voir sur le tableau ci-dessous, la consommation de poulet par personne au Canada s'est classée au sixième rang dans le monde, derrière Hong Kong, États-Unis, Arabie saoudite, Singapour et Israël.

	1993	1994	1995	1996	1997(p)	1998(f)
AMÉRIQUE DU NORD						
Canada	24.4	26.4	26.1	26.2	27.1	27.4
Mexique	16.4	16.4	16.6	16.8	17.4	17.9
États-Unis	35.6	36.4	36.3	37.3	38.6	40.9
AMÉRIQUE DU SUD						
Argentine	20.1	21.4	20.8	20.0	20.7	20.8
Brésil	17.6	18.7	22.8	21.7	22.7	23.6
Venezuela	16.3	15.7	18.0	17.6	16.4	16.5
UNION EUROPÉENNE						
Belgique-Luxembourg	11.8	12.3	13.9	14.7	14.7	14.7
Danemark	11.8	11.9	11.5	11.7	11.8	12.0
France	10.7	11.4	11.2	13.4	12.6	12.5
Allemagne	6.8	7.0	7.1	7.3	7.5	7.8
Grèce	14.9	15.1	15.5	16.1	16.4	16.4
Irlande	16.9	17.1	17.4	19.6	19.9	20.3
Italie	11.3	11.5	11.3	11.4	11.5	11.5
Pays-Bas	14.0	14.9	15.3	16.0	16.1	16.2
Portugal	20.3	20.9	18.5	19.8	19.8	19.8
Espagne	21.0	21.9	22.1	22.6	22.7	22.8
Royaume-Uni	18.0	19.1	19.1	19.7	20.1	20.5
EUROPE DE L'EST						
Pologne	5.6	5.6	5.4	6.5	7.0	7.2
Hongrie	15.3	17.2	18.1	16.2	16.7	17.3
EX-URSS						
Russie	4.6	6.1	7.7	8.4	9.3	10.0
Ukraine	4.5	4.1	3.8	3.6	3.7	0.0
MOYEN-ORIENT						
Israël	33.2	30.6	31.2	30.9	31.0	30.9
Arabie saoudite	32.3	31.5	31.6	31.4	32.5	32.3
AFRIQUE						
Egypte	4.5	5.0	5.4	5.5	5.5	5.6
République sud-africaine	14.6	14.8	16.3	15.7	16.9	17.8
ASIE						
Chine (RPC)	2.5	3.3	4.2	4.7	5.1	5.4
Hong Kong	45.1	48.1	46.2	37.2	44.9	46.2
Japon	13.0	12.8	13.4	13.3	13.3	13.2
Singapour	29.5	31.8	31.2	31.5	31.2	31.5
Thaïlande	8.7	9.3	10.4	11.3	12.4	13
OCÉANIE						
Australie	23.6	24.9	24.6	24.6	24.7	24.9

Source: <http://www.fas.usda.gov/dlp/circular/97-10LP/tables/table50.pdf>

Comparaison de la consommation avec d'autres viandes

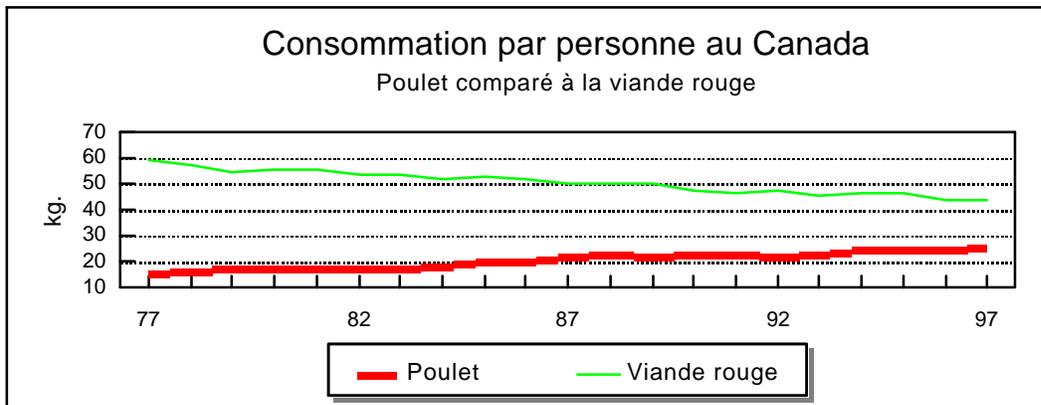
Étant donné qu'au Canada la consommation totale de viande par personne est restée stable depuis le début des années 1970, nous examinerons plus particulièrement cette période. La consommation de boeuf a connu son niveau le plus élevé au milieu des années 1970 et est en baisse constante depuis. La consommation de porc s'est accrue depuis le milieu des années 1970 en passant par des hauts et des bas. Depuis le début des années 1970, la consommation de volaille s'est accrue de cinquante pour cent principalement en raison de la consommation de poulet. La croissance la plus forte, d'une année à l'autre, s'est produite en 1994 quand la consommation de poulet de chair, par personne, a augmenté de 2,0 kg au Canada.



Source: Statistique Canada

La croissance de la consommation de viandes de volaille est due presque entièrement à la croissance de la consommation de poulet. La consommation de dinde par personne se situe actuellement à 4,2 kg. Au long des vingt dernières années, la consommation de dinde est restée dans la fourchette de 4,0 à 4,5 kg, avec une consommation annuelle moyenne de 4,2 kg.

De la même façon, la consommation de poulets adultes n'a pas connu beaucoup de croissance. La consommation de poulets adultes est actuellement de 2,0 kg par personne. Sur la même période de vingt ans, la consommation de poulets adultes est demeurée dans la fourchette de 1,1 à 2,0 kg et la consommation annuelle moyenne est de 1,4 kg.



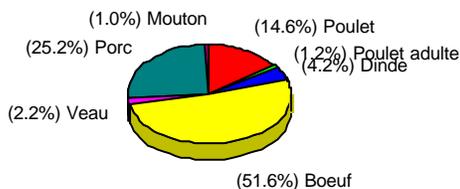
Source: Statistique Canada

En vingt ans (1977-1997), la consommation de poulet par personne a augmenté de 65 %. Pendant la même période, la consommation totale de viande rouge par personne a fléchi de 26,6 %.

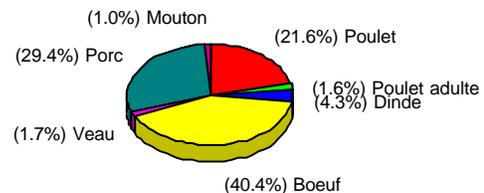
La quantité totale de viande consommée au Canada se situe au voisinage des 75-80 kg par personne par an. Autrement dit, l'augmentation de la consommation par personne des produits d'une denrée de base se fait au détriment des produits d'un autre groupe de base.

En 1997, le classement des différentes denrées en fonction de la consommation par personne était le suivant : boeuf, **30,6 kg**; porc, **25,2 kg**; poulet, **25,2 kg**; dinde, 4,2 kg, poulet adulte, 2,0 kg; veau 1,4 kg; mouton et agneau, 0,7 kg. Les données sur la consommation utilisées dans ces comparaisons sont exprimées en poids éviscéré pour la volaille et en poids de carcasse pour le boeuf, le porc, le veau, le mouton et l'agneau.

Consommation part de la consommation totale de viande (1976)



Consommation part de la consommation totale de viande (1986)



Consommation

part de la consommation totale de viande (1997)

